



Parc
naturel
régional
du Luberon
Une autre vie s'invente ici

REGARD DU PARC DU LUBERON

Commune de Lagarde d'Apt

Porter à connaissance :
Contribution du Parc naturel régional du Luberon à
l'élaboration du PLU

Septembre 2022
parcduluberon.fr



Conception : Clara PELTIER & Élodie MENC

Rédaction : Clara PELTIER, urbaniste, chargée de mission Aménagement Durable

Avec la contribution des services du Parc du Luberon : Pôle Patrimoine Culturel et Aménagement Durable du Territoire : Françoise BOULET-DELVILLE - Pôle Biodiversité, géologie et ressources naturelles : Laurent MICHEL, Magali JAMEUX, Jérôme BRICHARD, Stéphane LEGAL, Aline SALVAUDON, Eric GARNIER - Pôle Transition énergétique et écologie urbaine : Nicolas BOUËDEC, Matthieu SIMONNEAU (service SEDEL) - Pôle Agriculture et tourisme durables, économie responsable : Nathalie CHARLES.

Graphisme : Élodie MENC.

Cartographies : service SIT du PNRL, Raphael LOISEAU sauf mention contraire.

Crédits photos et illustrations : PNRL, sauf mention contraire.

Impression : Janvier 2023



INTRODUCTION

ENJEUX SPÉCIFIQUES DE LA COMMUNE

SOMMAIRE

LE «REGARD DU PARC»	4
Contexte réglementaire	
Objectifs	
Participation du Parc à l'élaboration du PLU	
Objectif B.1.2 de la Charte du Parc	
LA CHARTE DU PARC DU LUBERON	6
Missions de la Charte 2009-2024	
LA COMMUNE	7
Présentation de la commune	
Les origines	
Extrait du Plan de Parc	
<hr/>	
MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES	10
Identité et qualité paysagères	10
Patrimoine bâti, trames et formes urbaines	12
Qualité urbaine des futurs quartiers	14
Espaces agricoles et forestiers	16
	18
GÉRER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE NATUREL	20
Les milieux naturels	20
Les espèces à valeur patrimoniale	22
La biodiversité du quotidien	24
Le patrimoine géologique	26
	28
ÉQUILIBRER DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	30
Activités économiques, touristiques et sportives	30
Économies d'énergie	32
Eau et nature en ville	34
Qualité et cadre de vie	36
	38

Mode d'emploi

Dans le document, cet encart est dédié aux **objectifs de la Charte** et le lien avec le **guide technique** pour la déclinaison des enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme.

Guide technique
«Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



L'OUTIL «REGARD DU PARC»

– Contexte réglementaire

Au titre du **code de l'environnement**⁽¹⁾, un parc naturel régional a pour mission :

- de protéger ses patrimoines, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à **l'aménagement du territoire** ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc a pour rôle le conseil et l'accompagnement de la collectivité dans l'élaboration des documents d'urbanisme et il veille à leur bonne compatibilité avec ses orientations et ses mesures de la Charte (cf: objectif B.1.2).

Le Parc met donc à disposition des communes le guide technique «*Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme*» ainsi que l'outil «Regard du Parc»..

– Objectifs du «Regard du Parc»

Il est un outil de partage des connaissances du Parc sur le territoire permettant (1) **d'informer**, (2) **de sensibiliser** et (3) **de guider** les communes dans la définition de leur projet d'aménagement.

- (1) - **Transmettre les connaissances** de son territoire en matière de qualité paysagère, de biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles.
- (2) - **Mettre en avant les enjeux spécifiques** du territoire en terme de développement durable, fin et résonné.
- (3) - **Donner les clés de lecture** pour une vision cohérente de l'aménagement du territoire et une bonne prise en compte des dispositions de la Charte.

Les informations et recommandations transmises ne sont ni **exhaustives**, ni **prescriptives**. Elles constituent une **base de réflexion** afin de nourrir le projet de développement de la commune dans les éléments constitutifs des documents d'urbanisme (rapport de présentation, zonage, règlement, PADD...). Elles s'inscrivent en effet dans une démarche qualitative et cohérente tant avec la Charte qu'avec les nouvelles réglementations.

Le «Regard du Parc» se compose d'un dossier écrit synthétisant les enjeux spécifiques à la commune ainsi qu'un outil numérique pour faciliter l'échange des données.

(1) Article L 333-1 et R.333-1 du code de l'environnement

(2) Selon les articles L-333-1 du Code de l'environnement et L122-1, L123-1, L124-2 du Code de l'urbanisme.

– Participation du Parc dans l'élaboration du PLU

INFORME

Transmission du « Regard du Parc »

Lors de l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme, le Parc communique à la collectivité les orientations et mesures de la Charte qui lui sont applicables. Il transmet également les informations et enjeux en sa possession relatifs aux patrimoines, aux paysages et à l'équilibre entre développement des activités et préservation des ressources. À cette occasion, il propose une première rencontre d'introduction avant l'élaboration du document d'urbanisme.

ACCOMPAGNE

Rôle de conseil

À l'invitation de la collectivité, le Parc participe aux réunions de travail afin de conseiller les élus dans la définition du projet et sa traduction réglementaire et spatiale. Il apporte un appui à la traduction de la Charte dans le document d'urbanisme.

VALIDE

Avis sur le projet arrêté

Au terme de l'élaboration du document, le Parc s'assure de la compatibilité du projet de la collectivité avec la Charte du Parc. Il rédige un avis, le présente et l'envoie à la collectivité afin qu'il soit joint au dossier d'enquête publique.

– Objectif B.1.2 « Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures et les orientations de la Charte ».

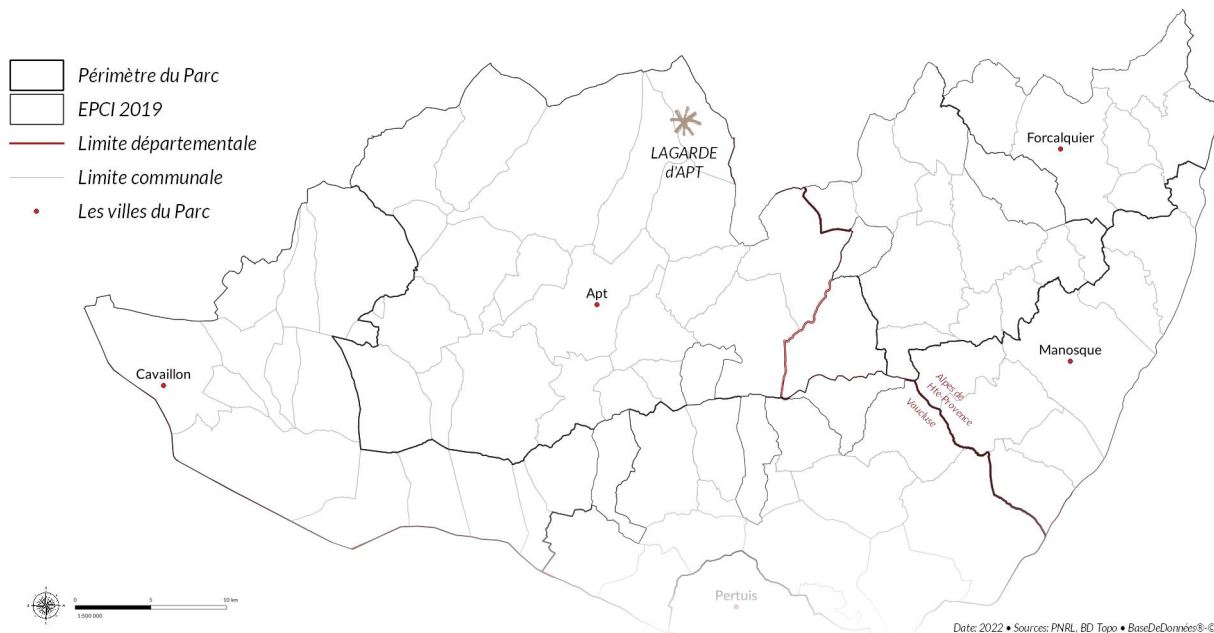
Le Parc prend en compte la planification territoriale et l'urbanisme comme un enjeu central vis-à-vis de ses missions par son association réglementaire lors de l'élaboration et des révisions des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée (porter à connaissance, association aux phases d'études, avis, commission de conciliation).

Consulté pour avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision, le Parc porte une attention particulière à :

- L'intégration de l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine des communes par une utilisation efficace de l'espace au travers d'approches privilégiant la densité et la mixité des fonctions urbaines sur l'étalement, la reconquête ou la requalification des secteurs équipés (espaces et équipements publics).
- L'économie des sols et des équipements en privilégiant une extension des villages et de leurs hameaux prolongeant le bâti existant, sans heurt ni rupture.
- La requalification des zones d'activités en entrée de communes.
- Le traitement des entrées de villes et de villages comme autant de portes du Parc, qui font l'objet d'un soin particulier en n'étant pas utilisées comme vitrines de zones commerciales où les impacts architecturaux et paysagers sont difficiles à maîtriser.
- L'attention portée à la sécurisation de la vocation agricole des sols cultivables, particulièrement sur le territoire des quatre villes et en vallée de la Durance.
- L'organisation préalable des parties du territoire vouées à une urbanisation future. Celle-ci devra être précisée par des orientations d'aménagement prenant en compte les besoins en matière d'habitat, de services et de transports des populations actuelles et futures.

Cette création de nouveaux quartiers devra favoriser les courtes distances avec les parties agglomérées où se trouvent les services aux personnes en faisant une vraie place aux circulations des piétons et des cyclistes en réservant les emplacements pour des espaces publics à créer.

- La prise en compte des approches paysagères telles qu'elles sont décrites à l'Objectif A.4.5.
- La prise en compte des axes de circulation qui seront traités comme des lieux de découverte et de communication sur les paysages perçus et les terroirs traversés.
- L'attention portée aux « secteurs de requalification paysagères » tels que définis à l'Orientation A.4 – Objectif A.4.5 et repérés sur le Plan.



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-IGN PFAR 2007-2018

Date: 2020 • Sources: PNRL, BD Carto • BaseDeDonnées®-IGN PFAR 2007-2018

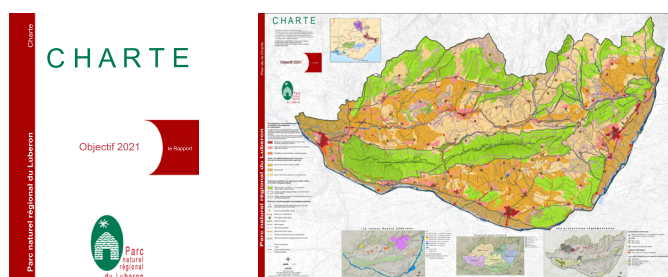
LA CHARTE DU PARC DU LUBERON

Le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) a été créé en 1977 et compte aujourd'hui 77 communes qui adhèrent à sa Charte, en vigueur de 2009 à 2024. Les communes ont donc pris l'engagement de la respecter les orientations et notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La Charte est le document de projet du territoire du Parc naturel régional. Elle comprend des orientations à la fois écrites et graphiques – le Plan de Parc – qui s'imposent aux documents d'urbanisme locaux.

Le Plan de Parc est constitué d'un document cartographique, et d'une notice. Ces deux documents font partie intégrante de la Charte et répondent aux exigences de l'article R.333-3 du Code de l'environnement.

Les documents d'urbanisme locaux doivent être par conséquent compatibles avec la Charte du Parc, selon les articles L-333-1 du Code de l'environnement et L122-1, L123-1, L124-2 du Code de l'urbanisme.



1. Charte du Parc naturel régional du Luberon

2. Plan de Parc

PLU

MISSION A

PROTÉGER LES PAYSAGES, TRANSMETTRE LES PATRIMOINES, GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

- A.1 - Protection et gestion dynamique de la biodiversité
- A.2 - Protection et gestion des ressources naturelles
- A.3 - Protection des paysages et valorisation du patrimoine culturel
- A.4 - Gestion de la réserve géologique

MISSION B

DÉVELOPPER ET MÉNAGER LE TERRITOIRE

- B.1 - Réussir un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire
- B.2 - Amélioration du cadre et de la qualité de vie

MISSION C

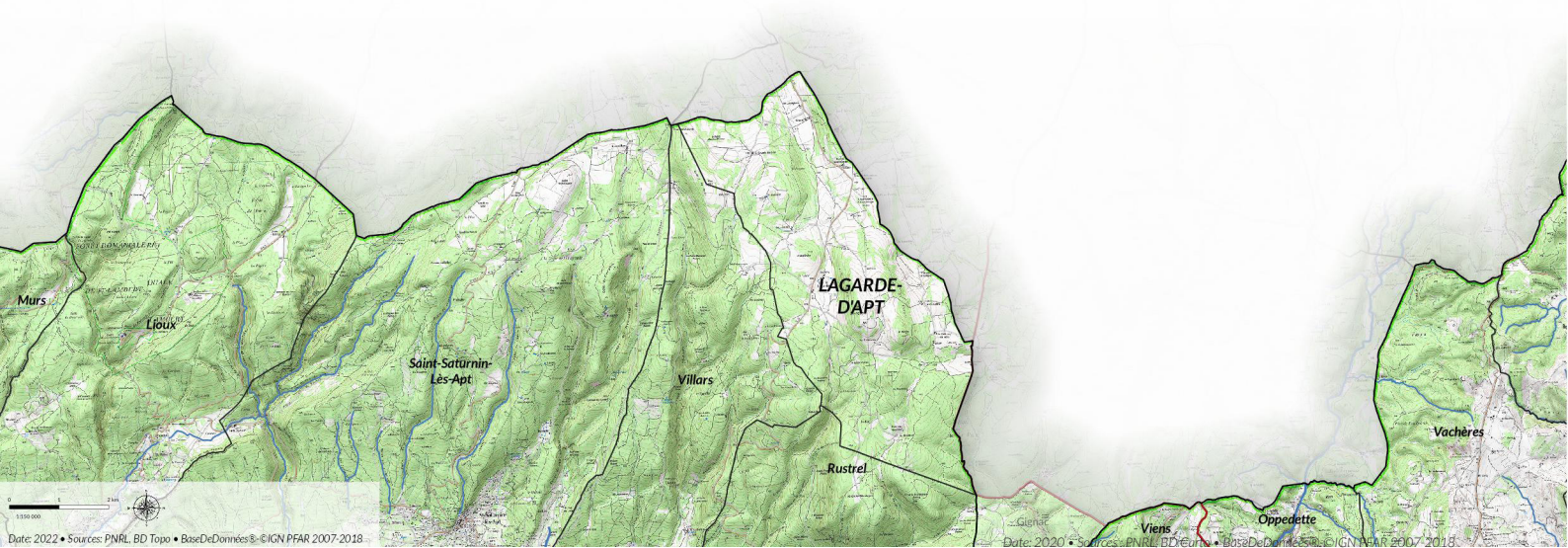
CRÉER DES SYNERGIES ENTRE ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- C.1 - Faire de l'agriculture un enjeu de développement durable pour le parc
- C.2 - Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable
- C.3 - Améliorer les performances environnementales et l'attractivité des parcs d'activités et des entreprises
- C.4 - Contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire à l'insertion professionnelle.

MISSION D

PROTÉGER LES PAYSAGES, TRANSMETTRE LES PATRIMOINES, GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

- D.1 - Mobiliser le public pour réussir un développement durable
- D.2 - Promouvoir des pratiques participatives
- D.3 - Mieux échanger avec les territoires extérieurs



LAGARDE D'APT

— Présentation de la commune

La commune de Lagarde d'Apt est située à 20 km au Nord d'Apt et 15 km au Sud de Sault. Sa superficie de 2178 ha pour ses 39 habitants en 2019, en fait l'une des communes les moins denses du territoire du Parc.

Postée sur le rebord du plateau d'Albion, à 1100 m d'altitude, après le col qui porte son nom, la commune de Lagarde d'Apt a toujours été un lieu de passage et de transition : entre le pays d'Apt et le plateau d'Albion, entre les climats méditerranéens et montagnards.

Lagarde, à l'extrémité septentrionale du Parc du Luberon, comprend son pont culminant : le signal de Saint Pierre, d'une hauteur de 1242 mètres.

Les paysages de plateaux de Lagarde d'Apt sont constitués d'une mosaïque de champs cultivés et de forêts encadrant les monuments montagneux du territoire : Mont-Ventoux, Montagne de Lure, sommets du Verdon et des Alpes.

L'économie agricole de la commune est dominée par la culture de la lavande fine, dont la production constituerait près de 10% de la production nationale ainsi que l'élevage, principalement de moutons.

Lagarde d'Apt fait partie de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon et adhère à la Charte du Parc naturel régional depuis 1997.

— Son histoire

Le plateau d'Albion possède des sites attestés d'habitats des peuples de l'époque pré-romaine (IIe siècle av. J-C), notamment les Albici. Vers le Xe siècle, le Pagus Albionensis, le pays d'Albion, constitue une vraie entité géographique et administrative.

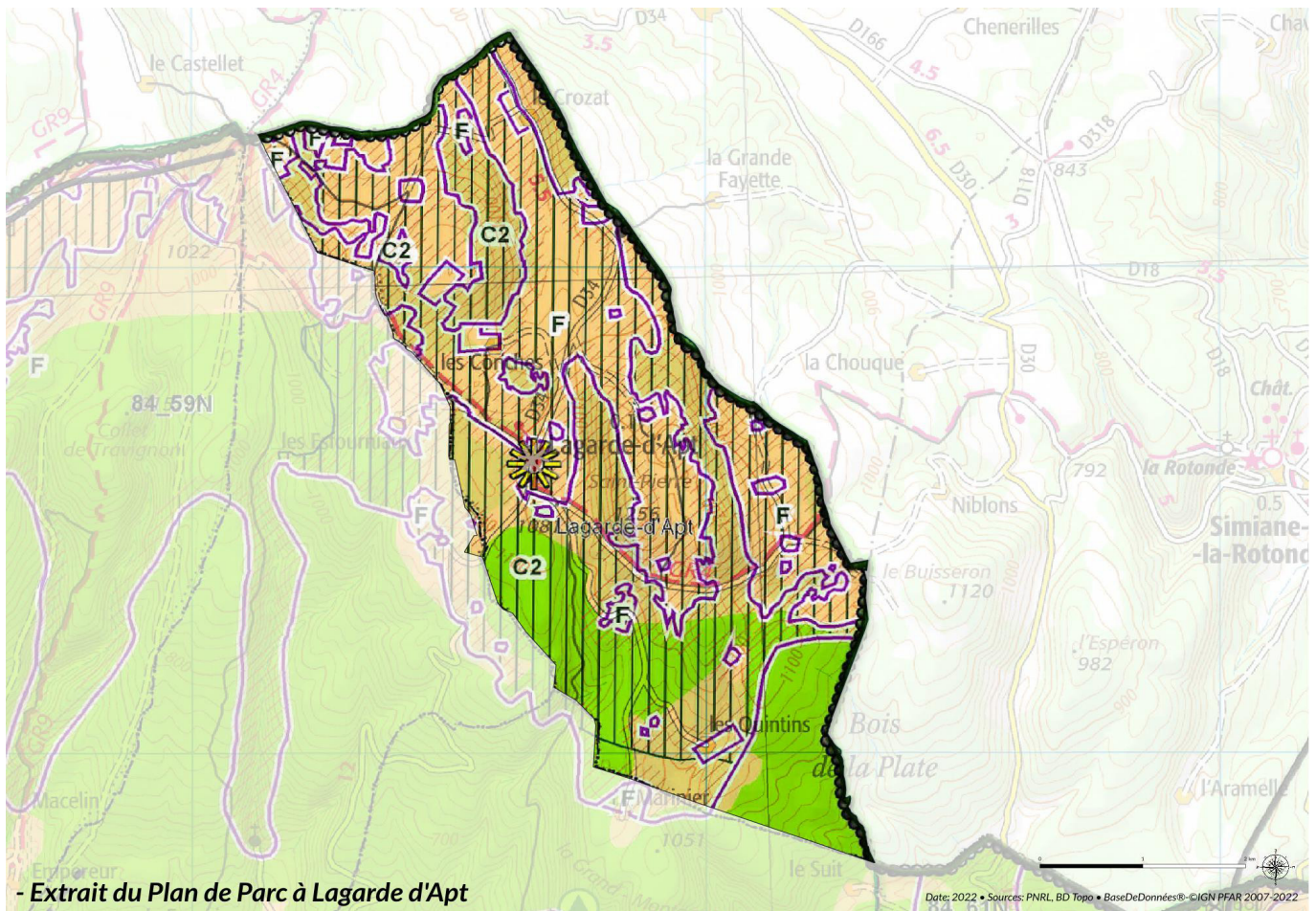
Au Moyen-Age, Lagarde constituait un fief de la famille Simiane, intégré au comté de Sault. Répondant au nom de **Garda** au XIIIe siècle, Lagarde fut une viguerie et un diocèse d'Apt. A cette époque, les moines de Sénanque voulurent défricher ses terres arides, mais, trois siècles plus tard, les documents historiques évoquent une « seigneurie inhabitable ». Recensée comme inhabitée au XVIe siècle, puis de nouveau habitée en 1626, sa population était comptée avec celle de la commune de Saint-Christol au XVIIIe siècle.

Notre-Dame-de-L'Amaron, église ancienne et reconstruite au XVIIe siècle, fut un lieu de pèlerinage renommé. On venait y prier pour se protéger de la grêle et des orages.

La commune connaît l'apogée de sa population en 1831 avec 143 habitants recensés. Au XXe siècle, Lagarde d'Apt, a joué un rôle important dans l'histoire de la Résistance et du maquis.

Comme son nom l'indique, Lagarde a longtemps constitué un lieu assurant la surveillance et le protection des voyageurs, des pèlerins puis des résistants.





- Extrait du Plan de Parc à Lagarde d'Apt

Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®- CIGN PPAR 2007-2022

Ci-dessous les éléments constitutifs du Plan de Parc applicables à Lagarde d'Apt

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ ET DE PROTECTION PAYSAGÈRE

Concernée
Non concernée

Point d'appel visuel majeur



Le village de Lagarde d'Apt

Descriptions

Le village est considéré comme un site à forte valeur culturelle et identitaire, de part sa silhouette de village perché.

Objectifs de la Charte

La protection et l'évolution maîtrisée de ce site. La protection dynamique de certains des sites, du village ou à proximité, pouvant déboucher sur l'accompagnement à l'aménagement des sites.

Incidences sur le PLU

Caractériser ces sites, limiter l'urbanisation à leurs abords et mettre en place des protections réglementaires. Tout aménagement ayant un impact sur le point d'appel visuel majeur devra faire l'objet d'un projet spécifique et mesuré.

Point de vue panoramique majeur



Monuments naturels, sites particulièrement beaux, rares, émouvants ou évocateurs présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque tels que points de vue panoramiques, vallons, crêtes et falaises des massifs et des collines du territoire.

Mise en valeur et protection

Identification dans le document d'urbanisme, au titre de l'art. L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme, en précisant la prise en compte opérationnelle des objectifs de protection (droit des sols et/ou modalités spécifiques d'instruction des autorisations de construire ou de restaurer).

Seuil de vue



Certaines portions de voies de circulation donnant à voir sur des paysages identitaires du territoire, naturels, cultivés ou bâtis.

Identification et analyse paysagère approfondie (éléments forts et marquants du paysage, repères historiques et géographiques, etc.). Faire de ces portions d'axes routiers des lieux de communication sur les terroirs traversés et aperçus.

Maîtriser l'urbanisation aux abords de ces axes et veiller aux perspectives sur le grand paysage.

Cordon de ripisylve



Éléments du paysage qui, par la combinaison d'éléments végétaux, minéraux, agricoles, hydrauliques, urbains, forment des ensembles structurant le paysage.

Mise en valeur et protection

Identifier dans leur document d'urbanisme, au titre de L151-23 du code de l'urbanisme, en précisant la prise en compte opérationnelle des objectifs de protection (droit des sols et/ou modalités spécifiques d'instruction des autorisations de construire ou de restaurer).

Secteur de requalification paysagères des abords de routes



Secteurs du territoire ayant connu des changements de vocation successifs présentent aujourd'hui des paysages incohérents et disgracieux (délaissés routiers, friches, bâtiments désaffectés, proliférations de pylônes et de panneaux, etc.).

Contribuer à leur traitement en vue d'une requalification paysagère.

Identifier ces secteurs dans le PLU et proposer des mesures réglementaires permettant d'en améliorer le traitement par le biais du règlement ou d'OAP.

ZONES DE PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Zones de Nature et de Silence



Sud de la commune : Bois de la Plate, la Grioulette, Montfavet

Descriptions

Il s'agit d'espaces inhabités où le milieu naturel s'est développé à l'abri des agressions de l'activité humaine, offrant ainsi des conditions satisfaisantes pour le développement de la faune et la flore sauvages.

Objectifs de la Charte

La préservation de l'authenticité d'un rapport de l'homme à la montagne basé sur des pratiques non banalisantes et respectueuses des milieux naturels, de la faune et la flore, des paysages et des usages traditionnels agricoles, pastoraux, forestiers, cynégétiques, de cueillettes et de loisirs.

Incidences sur le PLU

Ne pas y autoriser de nouvelles constructions d'habitation, ni d'installations classées pour la protection de l'environnement. Les voies nouvelles, routes, la pratique de sports motorisés, les activités de ball-trap ou les stands de tir devront y être interdits. Les constructions à usages pastoral et sylvicole pourront y être autorisées.

Secteurs Valeur Biologique Majeure



Le Parc dispose de sa propre cartographie de reconnaissance du patrimoine naturel : ce sont les secteurs de valeur biologique majeure et les milieux exceptionnels. Ils cartographient les richesses naturelles du territoire cernant les grandes formations végétales originales. Ce sont des outils de protection de la biodiversité.

L'ensemble de la commune, hors Bois de la Plate, le village, les hameaux, fermes principales et leurs abords

Que ne soit jamais rompu les conditions permettant l'adaptabilité de la richesse biologique de ces secteurs.

Classer ces espaces en zones naturelles, avec interdiction de constructions, installations de tout nature, permanentes ou non. Les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols devront y être proscrits. L'adaptation et la réfection des constructions existantes pourront y être autorisées.

Milieux Exceptionnels



Cette zone est délimités à l'intérieur des secteurs de valeur biologique majeure et fait l'objet de mesures de conservation particulières.

On distingue au sein du Parc du Luberon, huit catégories de milieux exceptionnels. Bon nombre se trouvent dans les sites du réseau Natura 2000.

L'ensemble de la commune, hors Bois de la Plate, le village, les hameaux, fermes principales et leurs abords

Ne pas porter d'atteinte irréversible aux milieux exceptionnels.

Les incidences sur le PLU sont identiques à celles des secteurs de valeur biologique majeure. Dans les secteurs à messicole situés hors de la Zone de Nature et de Silence et les prairies humides les installations et constructions nécessaires et liés à la gestion agri-environnementale sont autorisées.

ESPACES URBANISÉS ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Zones urbaines denses continues



Le village

Espace riche d'un patrimoine architectural.

Attention soutenue au renouvellement urbain, à la valorisation du cadre bâti et des espaces publics qui contribuent à l'identité du territoire.

Vigilance sur le contenu du règlement d'urbanisme concernant l'aspect extérieur des constructions, et l'adaptation du bâti.

Mise en place d'un véritable « urbanisme végétal » dont les mesures seront intégrées dans les PLU.

Urbanisation pavillonnaire



Zone à faible densité (qui achève son développement des espaces libres des zones constructibles dans les années 70.)

Gestion économe des sols, densification de l'habitat, utilisation optimale des équipements publics, intégration des formes urbaines dans l'urbanisme communal et le paysage, développement de la mixité des fonctions.

Intégrer ce type d'urbanisation dans la continuité urbaines des communes: création d'espaces publics, diversités des activités, etc.

Zones d'activités



Zones à vocation économique ou d'activités artisanales ou commerciales, monofonctionnelles, qui se sont développées en limite des centres urbains sur les parcelles agricoles.

Atteindre un mode d'urbanisation plus sobre en matière de consommation d'espace, de ressources naturelles et d'énergie tout en favorisant le bien être humain.

Requalifier les zones d'activités en entrée de communes.

ESPACES RURAUX ET DE CONSERVATION DES TERROIRS

Montagne sèche



L'ensemble de la commune, hors zone de nature et de silence

Espaces caractérisés par une mosaïque de parcelles boisées, de terres agricoles et de parcours traversés par une trame de talus et de bosquet, le tout constituant des agro-écosystèmes de grande qualité biologique.

Valorisation de «l'agriculture sèche» garante du maintien de la qualité biologique des agro-systèmes. Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel. Maintenir et développer l'emploi et l'occupation agricole.

Limiter le mitage de l'espace par des bâtiments d'habitation et d'activités coûteux en desserte par les services publics et difficiles à intégrer dans les sites paysagers.

Terroirs agricoles irrigables



Espaces caractérisés par une importante valorisation agricole: irrigation gravitaire, aménagement hydraulique, remembrement, valorisation agricole.

Une gestion patrimoniale et raisonnée des sols au regard de leur valeur agronomique et des investissements réalisés sur le long terme par la collectivité pour leur mise en valeur agricole.

Limiter drastiquement la consommation d'espace sur ces sols, privilégier la densité des constructions, éviter l'implantation occupations entraînant une modification irréversible des sols.

Plaines alluviales



Espaces de terroir irrigable caractérisés par les canaux d'irrigation dérivés de la Durance. Espaces très fertile et participant à la qualité hydraulique du territoire.

Une gestion patrimoniale et raisonnée des sols au regard de leur valeur agronomique et des investissements réalisés sur le long terme par la collectivité pour leur mise en valeur agricole.

Limiter drastiquement la consommation d'espace sur ces sols, privilégier la densité des constructions, éviter l'implantation occupations entraînant une modification irréversible des sols.



MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Identité et qualité paysagères	12
Patrimoine bâti, trames et formes urbaines	14
Qualité urbaine des futurs quartiers	16
Espaces agricoles et forestiers	18

1. Conserver le caractère groupé des constructions

Le nombre de constructions et leur implantation ne sont pas suffisants pour constituer une silhouette villageoise. La poursuite de l'urbanisation devra privilégier les espaces en continuité des bâtis actuels et devra prendre en compte l'aménagement d'espaces publics créateur de forme urbaine et de lien social, desservant les bâtis existants et à venir.



3. Maintenir et valoriser le caractère rural de la commune

La commune possède un patrimoine d'édifices religieux, hydrauliques, agricole ou végétal. Il s'agit de l'héritage des générations passées à transmettre aux générations futures. L'enjeu est donc de préserver ces éléments du patrimoine et leurs abords grâce au PLU ainsi que d'aménager et gérer ces espaces, mais aussi de sensibiliser ses propriétaires actuels. Le caractère rural du village est très présent. Pour le conserver, il s'agit de promouvoir un aménagement simple des espaces publics sans mobilier urbain (trottoirs, panneaux, enrobé...) et de garder une large place au végétal : arbres, pieds de murs enherbés ou plantés, grimpantes...

L'éclairage public potentiel doit anticiper toute nuisance sur la qualité du ciel nocturne pour l'observatoire SIRENE.



4. Préserver les espaces agricoles de la plaine

La commune est dominée par des espaces agricoles et forestiers qui garantissent ses paysages, son identité, sa richesse et sa capacité productive et économique. Les parcelles agricoles densément couvertes de messicoles sont particulièrement à préserver pour leur haute valeur paysagère et environnementale. L'enjeu est donc de les préserver dans le PLU.



2. Valoriser l'entrée de village et les paysages depuis la route

La RD34 est considérée comme une route pittoresque offrant de nombreux points de vue d'exception sur le grand paysage : plaine du Calavon, Luberon, plateau agricole dominé par la culture de la lavande, montagne de Lure et Mont-Ventoux.

L'entrée du village de Lagarde d'Apt n'est pas perceptible depuis la route mais l'entrée sur la commune de Lagarde d'Apt, précédant le franchissement d'un col routier depuis le Nord, sont des enjeux d'aménagement routier afin de préserver la qualité des vues depuis ces sites sensibles. L'attention sera portée aux détails de l'aménagement routier de bord de route et des équipements ainsi qu'aux espaces verts jouxtant les bâtiments publics et le traitement des limites de propriété privée.



5. Intégrer les bâtiments agricoles dans les paysages

L'une des particularités de Lagarde d'Apt est la forte présence de bâtiments agricoles (fermes, hangars, distilleries...) disséminés dans les espaces agricoles. Ces activités sont indispensables à la vie de la commune. Leur importance dans les paysages de la commune est aussi pregnante d'autant plus que Lagarde compte très peu de constructions. Une attention est donc à porter à leur bonne intégration dans les paysages (couleurs, matériaux, regroupement...).



Objectifs de la Charte

à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

A.3.1 - Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages.

B.1.4 - Anticiper et réduire l'impact des aménagements.

B.2.2 - Améliorer le traitement du végétal dans les villes et les villages.

Cf: page 30, 40 et 50 du Guide technique
«Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



IDENTITÉ ET QUALITÉ PAYSAGÈRES

Qu'est ce que le paysage?

«Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations»

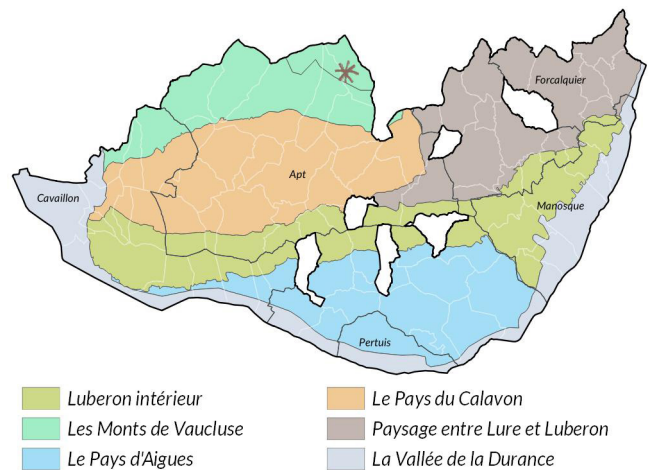
Convention européenne du paysage, Florence, 2000

– Les paysages du Parc du Luberon

Le Parc naturel régional du Luberon est riche d'une grande diversité de paysages qui s'appuie sur des limites physiques remarquables (lignes de crête, cours d'eau) formant des frontières visuelles et découpant le territoire en six unités paysagères. La qualité paysagère de ce territoire est donc devenue une composante fondamentale du cadre de vie ainsi qu'un support du développement local.

Le Parc a réalisé un Plan de Paysage, en partenariat avec les intercommunalités, pour définir les enjeux paysagers répondant à des projets de territoire et permettant d'initier des actions d'adaptation et atténuation au changement climatique.

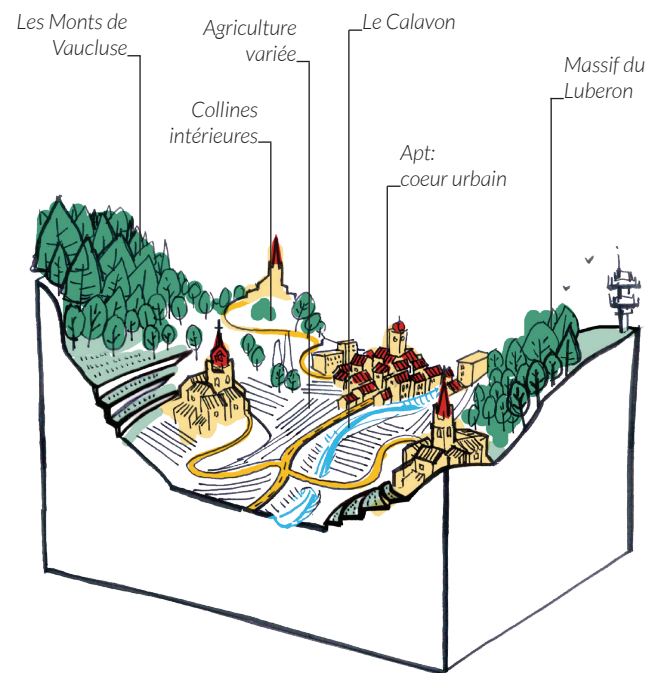
– Les 6 unités paysagères du Parc du Luberon



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées® ©IGN PFAR 2007-2022

– Le paysage du Pays d'Apt et de Lagarde d'Apt

La commune Lagarde d'Apt se situe dans la communauté de com-munes du Pays d'Apt-Luberon. Lagarde d'Apt est ainsi située en bordure Nord de l'intercommunalité, à cheval sur deux unités paysagères : les Monts de Vaucluse pour la pointe Sud du village située sur les versants boisés du massif et le plateau d'Albion pour la portion majoritaire, du village à son extrémité la plus au Nord, à la traversée des grands plateaux agricoles doucement ondulés, soulignés par les rangées de lavandes et offrant des vues dégagés sur les grands massifs des environs.



Bassin agricole



Bourg structurant le bassin

Références et outils

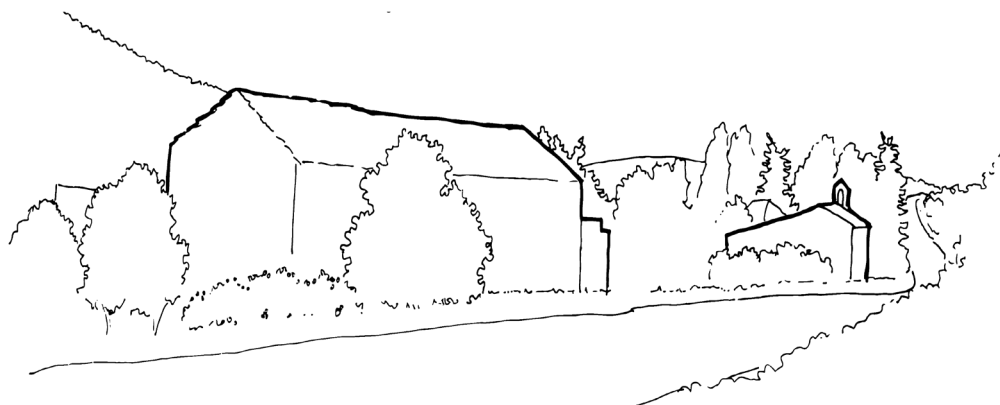
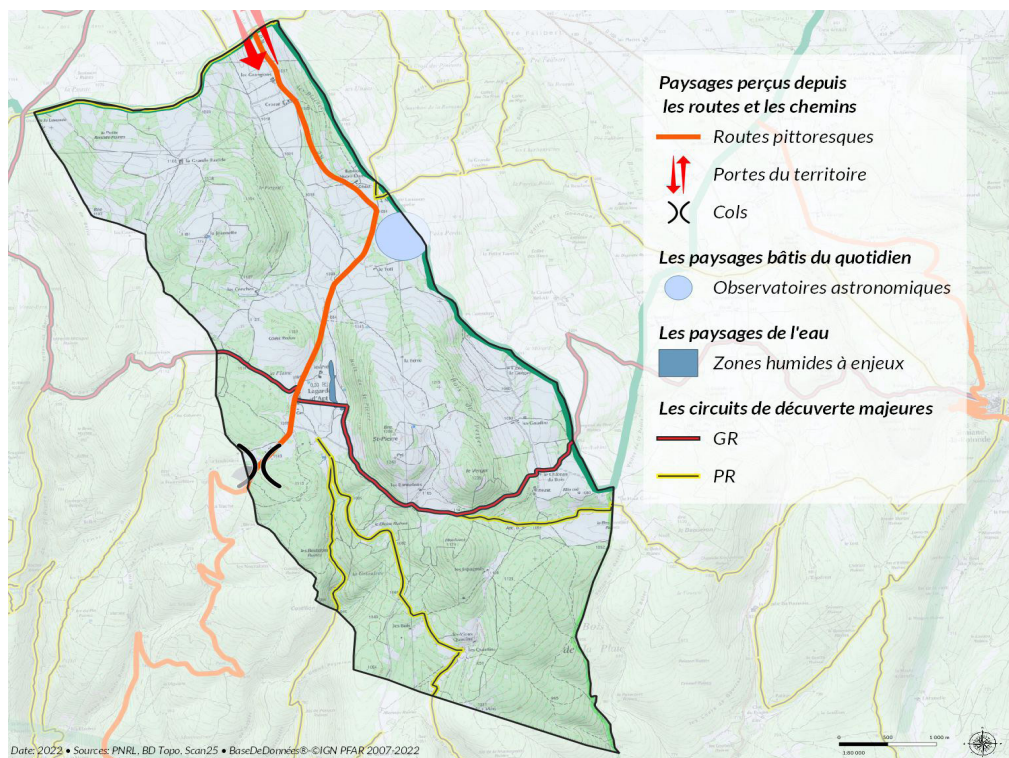
Études et publications

- > Atlas des Paysages des Alpes-de-Haute-Provence, CD04
- > Plan de Paysage Luberon-Lure, PNRL
- > Observatoire photographique du paysage du Parc, PNRL

Données SIG

- > Paysages agricoles forestiers
- > Paysages de l'eau
- > Paysages de la mobilité
- > Paysages urbains

Le Plan de Paysage à Lagarde d'Apt



– Des points de vue de qualité et un caractère rural à préserver

3 éléments structurent le paysage de Lagarde d'Apt:

1. Le réseau routier

La RD34 est une route pittoresque, appréciée des cyclistes et des amateurs de balades à moto. Elle est intégrée au relief du massif et permet la découverte d'un paysage bucolique, à l'écart des grands axes de communication et offrant une porte d'entrée de qualité sur le territoire, ponctuée de panoramas d'exception.

2. Le massif boisé

Ce massif sur la portion la plus au sud du village est presque intégralement couvert d'une forêt de chêne vert propice à des activités de pleine nature.

3. Le plateau agricole

Ce paysage rural présente des ondulations de relief amples dont la topographie est soulignée par les rangs de lavandins épousant les courbes de niveau. Ce plateau majoritairement agricole de culture au sec est ponctué d'arbres isolés. Ce paysage isolé, situé à l'écart des grands axes touristiques et des grands axes de communication est marqué par la présence de l'homme : agriculture dominante, présence d'un patrimoine de pierre sèche, fermes isolées et villages ... L'exploitation des terres agricoles offre des perspectives dégagées sur les grands massifs avoisinants (Lure, Ventoux).

Les Objectifs de Qualité Paysagère du Parc du Luberon

Les objectifs de qualité paysagère du Parc du Luberon sont définis à l'échelle du territoire Luberon-Lure et à l'échelle des intercommunalités pour garantir une vision d'ensemble et une cohérence dans l'aménagement du territoire.

Parmi les objectifs de qualité paysagère du Parc du Luberon, 5 concernent la commune:

1. Préserver les **silhouettes des villages** dans le grand paysage, assurer la qualité, le confort climatique et les caractéristiques architecturales locales des espaces bâtis et publics urbains à vivre. Intégrer la **nature en ville** et assurer la qualité du **paysage nocturne**.

2. Valoriser et promouvoir les paysages du quotidien et touristiques depuis les **voies de communication**, notamment dans le cadre de leur développement ou de leur transformation.

3. Préserver et **valoriser les paysages de l'eau** naturelle, notamment les prairies humides et ripisylves, valoriser le patrimoine de l'eau et intégrer les ouvrages de gestion de l'eau.

4. Pérenniser l'**agriculture à taille humaine** entre Lure et Luberon, valoriser la **culture forestière** des massifs et contenir les boisements collinaires.

5. Accompagner le **développement des énergies renouvelables** dans le grand paysage, et favoriser son acceptation auprès de la population.

Le Parc vous accompagne

- > Pour les projets d'intégration/ requalification paysagère: les entrées de ville, les axes structurants, l'identification des points de vues...
 - > Dans la mise en place d'observatoire photographique pour étudier l'évolution des paysages.
- > Pour proposer des actions de sensibilisation du public accompagner des démarches participatives...

Objectifs de la Charte

à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

A.3.2 - Maintenir à un niveau élevé l'effort de protection du patrimoine bâti et architectural.

A.3.3 - Poursuivre l'inventaire et la restauration du patrimoine.

A.3.4 - Mieux protéger le patrimoine archéologique.

B.2.1 - Maintenir le conseil en architecture auprès des particuliers et des communes

Cf: **page 32, 34, 36, 40** du **Guide technique**
«Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



PATRIMOINE BÂTI, TRAMES ET FORMES URBAINES

Le caractère rural de la commune

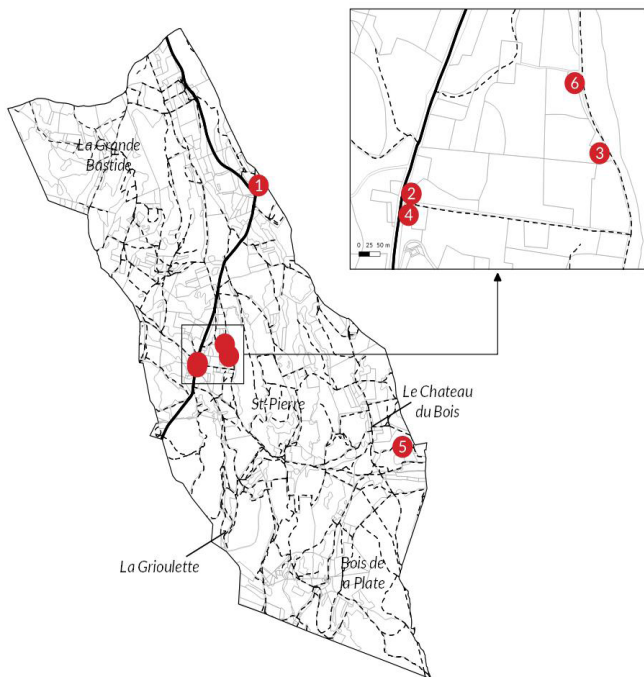
— Son patrimoine bâti

La Parc a réalisé un inventaire du patrimoine rural sur l'ensemble de son territoire y compris pour Lagarde d'Apt.

La commune compte 6 édifices de cet inventaire. Ces édifices doivent faire l'objet d'une attention particulière en vue d'une rénovation ou de tout autre projet pouvant altérer ce patrimoine (voir carte ci-dessous).

PLU

Il est conseillé de les identifier au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme et d'édicter des préconisations simples sur leur préservation et leur restauration.



- 1 - Chapelle Notre Dame de l'Amaron
- 2 - "Église Saints Pierre et Paul"
- 4 - Fontaine-lavoir
- 4 - "Le Monument aux Morts"
- 5 - Moulin à vent
- 6 - Puits

Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PPAR 2007-2022



Monument aux morts



Notre-Dame de Lamaron



Ancien moulin à vent en ruine



Eglise paroissiale Saints Pierre et Paul



Fontaine-Lavoir en ruine



Puits

Références et outils

Études et publications

> Architecture en Luberon : connaître, restaurer l'habitat et le patrimoine, PNRL

Données SIG

> Inventaire du patrimoine bâti
> Monuments historiques
> Périmètre de protection
> Sites classés/inscrits

– Son évolution urbaine historique

La commune de Lagarde d'Apt est composée d'une constellation de hameaux et de fermes qui composent ensemble, son identité urbaine historique. Le village avec l'église paroissiale, la mairie et le cimetière en constitue le centre. La commune a relativement peu évolué dans sa forme urbaine depuis l'époque médiévale.

Le **noyau villageois (1)** de Lagarde d'Apt est circonscrit autour de l'église paroissiale et de la ruelle principale. Il a très peu évolué au cours des derniers siècles.

Le développement urbain général de la commune est très réduit.

Au début du XIXe siècle, Lagarde d'Apt compte 143 habitants, son apogée en termes démographiques. La commune compte 32 habitants en 2019.

Le développement urbain de la commune est marqué par la présence de **hameaux (2) ou de fermes (3) disséminés** dans un territoire communal cultivé et forestier. Les **évolutions s'opèrent petit à petit, par extension des fermes ou par construction de nouveaux bâtiments agricoles** à proximité de celles-ci (hangars, serres, abri d'élevage...).

Après 1948 (4), quelques maisons individuelles isolées se construisent dans des secteurs agricoles ou naturels. Ces nouvelles constructions s'affranchissent des contraintes topographiques ou des logiques productives. Cette forme d'étalement urbain, bien que très modérée à Lagarde d'Apt, est aussi la conséquence de l'évolution des modes d'habiter liés à la place de la voiture et le besoin d'espace individuel.

Lagarde d'Apt, à l'inverse des autres communes du territoire, ne **connaît pas la création d'extension urbaine maîtrisée ou planifiée** (lotissements, écoquartiers, nouveaux hameaux agricoles...).

Enfin l'une des particularités de Lagarde d'Apt est le **développement des infrastructures de production d'énergie** (centrales solaires) **en proportion très important par rapport au développement urbain** du village et des hameaux. A ce titre, ce développement est à considérer dans l'évolution urbaine historique de la commune. L'intégration de ces centrales dans les paysages mais aussi le devenir de ces espaces artificialisés sera l'une des réflexions à entreprendre dans le cadre de la stratégie d'aménagement de la commune.

– Et aujourd'hui?

Aujourd'hui, de nouveaux modes d'aménager et d'habiter émergent autour d'une place plus importante de la nature et de l'environnement. Ces **nouveaux modes d'habiter** s'émancipent du tout-voiture, de la nécessité d'espaces collectifs pour renouer avec le lien social tout en conciliant un fort besoin d'intimité.

Le coût du foncier et les préoccupations environnementales contraignent également la dispersion de l'habitat vers la recherche d'une économie de foncier et d'un habitat plus groupé.

Dans les communes très rurales comme Lagarde d'Apt, l'enjeu du développement urbain se situe aussi dans **les formes rurales : l'évolution des hameaux et des fermes**. Cette évolution, nécessaire, doit faire l'objet d'une réflexion sur leur insertion dans les paysages environnants : caractère groupé des constructions, volume, matériaux...



(1) Le village, ruelle principale



(2) Les hameaux : Les Quintins



(3) Les fermes : Les Bannetons



(4) Maison isolée, Le coulet léger

Le Parc vous accompagne

- > Inventorier, préserver et valoriser votre patrimoine rural bâti
- > Rénovation du patrimoine bâti communal, monuments et logements

B.1.1 - Maîtriser la pression foncière et les conflits d'usages.

B.1.6 - Diversifier de façon significative l'offre en logement de qualité.

B.2.2 - Améliorer le traitement du végétal dans les villes et les villages.

Cf: **page 42, 48, 50** du **Guide technique** «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



QUALITÉ URBAINE DES FUTURS QUARTIERS

PLU

– La qualité urbaine dans les PLU

La qualité urbaine des futurs espaces construits est le résultat d'une attention portée à l'environnement naturel et urbain du site, au paysage existant et celui à créer ainsi qu'à l'architecture.

Avant la réalisation du projet urbain, il est possible dans le PLU, d'orienter le règlement des zones urbaines et à urbaniser et de planifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) vers cette recherche de qualité. Cela permet de définir les souhaits et attentes de la collectivité pour l'aménagement des futurs quartiers.

– Les préalables à l'aménagement

Identifier le besoin est la première étape pour les futurs projets d'aménagement. De quoi la commune a-t-elle besoin? Pour quelles raisons? Dans quelles mesures la commune doit-elle s'agrandir? Quels sont les impacts liés à cet aménagement (les réseaux, les services)? Comment le projet se développe (selon l'existant, dans l'avenir)?

Dès lors que le besoin est identifié, le futur projet d'aménagement doit tenir compte de certains éléments existants afin de définir un projet en cohérence avec son environnement:

1. L'intégration du site dans son paysage : sa topographie, les vues proches et lointaines du site depuis les espaces voisins ou fréquentés, les vues du site vers le grand paysage et du grand paysage vers le site, le sol et le climat propre à l'endroit.

2. Les éléments naturels et patrimoniaux existants : les alignements d'arbres, haies, vergers, roches, murets de pierre sèche, ruines, canaux, roubines etc. Il est préconisé de les conserver et de les intégrer dans le projet urbain.

3. L'identité des formes urbaines environnantes : l'organisation des constructions par rapport à la rue est-elle plutôt linéaire ou plutôt autour d'un espace central? Les rues sont-elles rectilignes ou sinueuses? Les constructions environnantes sont-elles denses, concentrées, rapprochées ou plutôt lâches, éloignées et dispersées? Les quartiers environnants sont-ils anciens ou récents? Les constructions sont-elles alignées sur la rue ou en retrait?

Le syndicat mixte du Parc accompagne la commune dans la définition de ces futurs projets d'aménagement.

– Exemple d'un projet de futur quartier sur la commune de Reillanne (04), Topografik (paysagistes), Kahn et Perdereau (architectes urbanistes)



1. Intégration du site: vue du site dans son grand paysage.



2. Prise en compte des éléments naturels et patrimoniaux existants du site.

Références et outils

Études et publications

- > Demain habiter le Luberon, PNRL & PNRMV, Automne 2022
- > Construire en Luberon: de mur en façade, PNRL
- > Construire en Luberon: Espaces publics, PNRL

Données SIG

- > Les architectes conseil sur le territoire du Luberon

Orienter l'aménagement dans les PLU

10 questions pour aménager les futurs espaces construits

1. Les accroches au quartier existant

Alignements sur rue ou retraits ? Continuité du bâti ou rupture ?

2. La place du végétal existant ou à créer

Comment intégrer ou protéger les éléments végétaux à garder ? Quelle est la part d'espace non bâti dans le quartier et pour chaque construction ?

3. La création de voies de cheminement

Quelle place pour la voiture, le cheminement piéton, les cyclistes ? Comment relier le quartier au reste de la ville ou du village ?

4. La création d'espaces collectifs

Unique ou multiples ? Centraux ou excentrés ? Publics ou privés ?

5. L'ambiance urbaine

Effet-rue ou constructions dispersées ? Une rue de village ou rue de ville ? Des aménagements légers, végétaux, peu coûteux ou des aménagements lourds, minéraux et urbains ?

6. L'orientation des voies et des constructions

Comment créer des voies en lien avec l'environnement urbain, la topographie et les espaces publics ? Quelle orientation cela va-t-il impliquer pour les constructions ?

7. La prise en compte du climat dans la construction

L'orientation choisie permet-elle des protections et apports solaires adaptés pour les constructions ? Sont-elles à l'abri des vents et pluies dominants ou exposées ? Des constructions uniformément alignées ou une souplesse dans l'orientation ?

8. La volumétrie et la hauteur

Quels sont la hauteur et le volume idéaux pour inscrire les constructions en continuité avec le bâti environnant ? Quelle est la hauteur maximale à ne pas dépasser pour que les constructions s'intègrent dans leur paysage ? La hauteur doit-elle être uniforme ou variable ?

9. La mixité fonctionnelle

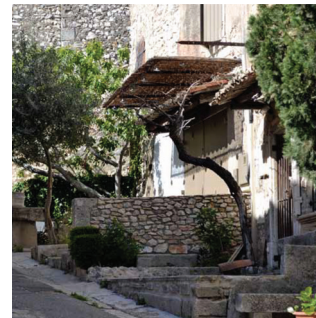
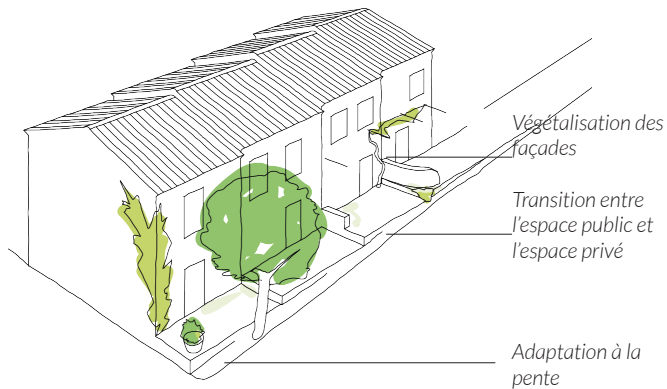
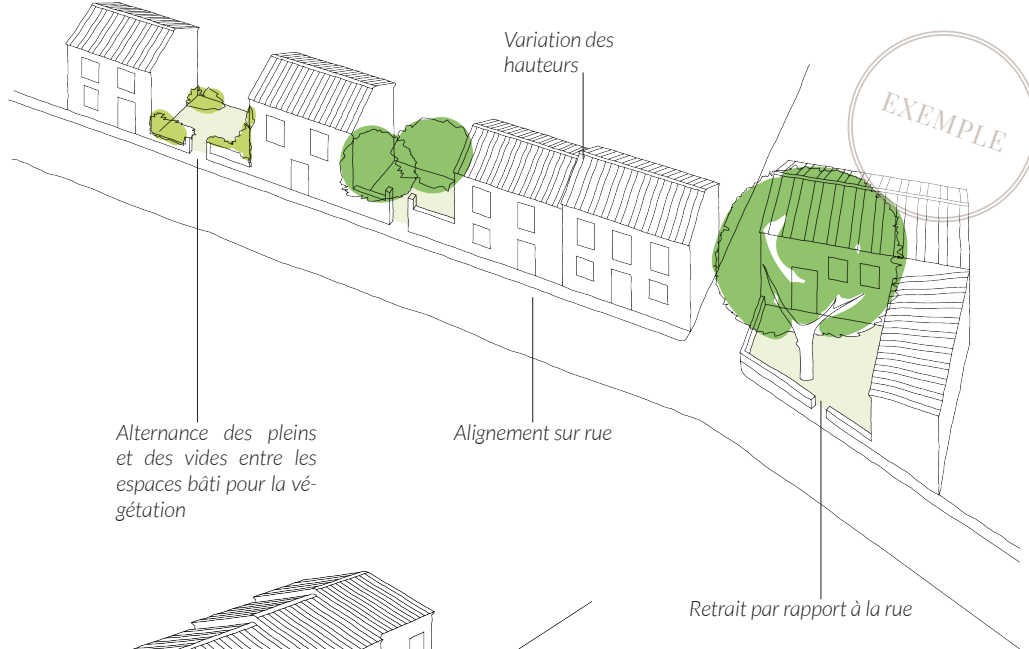
Un quartier d'habitat uniquement ou la possibilité d'accueillir des petits commerces, de l'artisanat non bruyant et des services ?

10. L'architecture

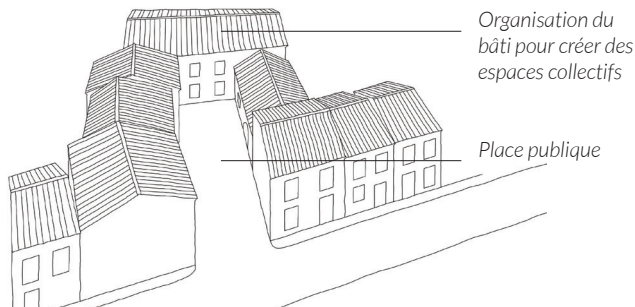
En fonction du contexte, plutôt traditionnelle ou contemporaine ou les deux ? Une règle uniforme ou des possibilités de souplesse sur certains éléments ? Des matériaux biosourcés ?

(+) Les besoins des usagers

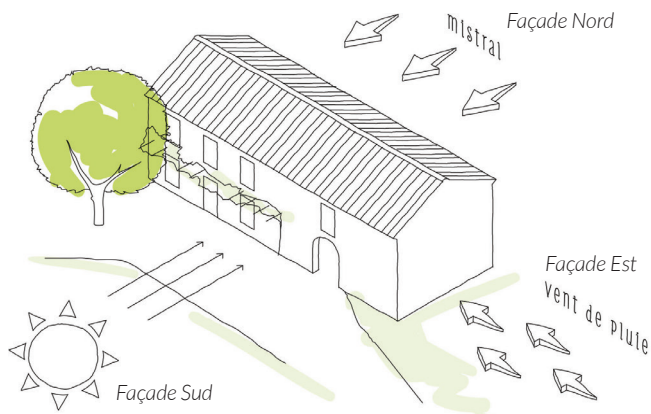
Intégrer les besoins des usagers dans l'élaboration des futurs projets.



Transition de l'espace public et l'espace privé avec de la végétation



Espaces publics communs



Oriente des constructions par rapport au climat et événements climatiques propre à la région

—Illustrations et schémas tirés de l'ouvrage «Habiter les Alpilles, Identité locale, Enjeux contemporains», réalisé par le CAUE13 et le Parc Naturel Régional des Alpilles.

Le Parc vous accompagne

- > Assistance à l'élaboration des PLU et documents d'urbanisme
- > Élaboration des projets d'aménagement, OAP, de greffe-urbain ou Écoquartier
 - > Dans les projets de rénovation énergétique du bâti : SARE, PTRE (2017)
 - > Dans la sensibilisation et la valorisation des filières matériaux bio-sourcés

Objectifs de la Charte

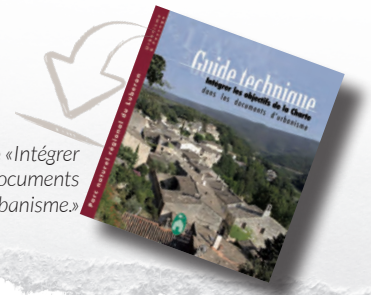
à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

A.2.1 - Faire émerger une gestion patrimoniale et raisonnée des sols.

A.2.2 - Contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et valorisation de la forêt.

C.1 - Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le Parc.

Cf: page 22, 24, 70 du **Guide technique** «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Un héritage culturel et une richesse économique

– Le paysage agricole et forestier de Lagarde d'Apt

Agriculture et forêt se partagent chacune la moitié de l'espace communal de Lagarde d'Apt. Les hommes et les femmes de ce territoire ont longtemps maintenu une agriculture traditionnelle, s'accommodant de peu d'eau : épeautre, blé dur, élevage extensif de troupeaux d'ovins, caprins avec quelques parcelles de lavande intercalées aux bois ou aux landes. L'agriculture non irriguée, dite de montagne sèche, qui existe à Lagarde-d'Apt, a organisé la répartition des cultures à la faveur des terres les plus fertiles, ou les moins infertiles, notamment au creux des vallons. Ces cultures comprennent traditionnellement des céréales (blé, épeautre notamment) ou du fourrage, en lien avec l'élevage local. Ce sont en principe des systèmes restés relativement extensifs, favorables à l'expression d'une flore messicole (liée aux moissons) qui est ici remarquable. Les paysages agricoles de la commune ont été également fortement modifiés ces dernières décennies par la forte expansion de la lavandiculture observée sur le plateau d'Albion. Son usage important de produits phytosanitaires et pesticides engendrent des impacts non seulement sur l'économie agricole mais aussi sur les sols, la biodiversité et les paysages du territoire.

– Filière agricole et gestion durable de la forêt

L'agriculture et la sylviculture sont deux activités économiques majeures du territoire du Luberon.

L'activité agricole connaît actuellement une période de transformation importante: départs à la retraite, augmentation des prix du foncier, difficultés à l'installation, changements de modes culturels et enjeux de sécheresse et d'irrigation...

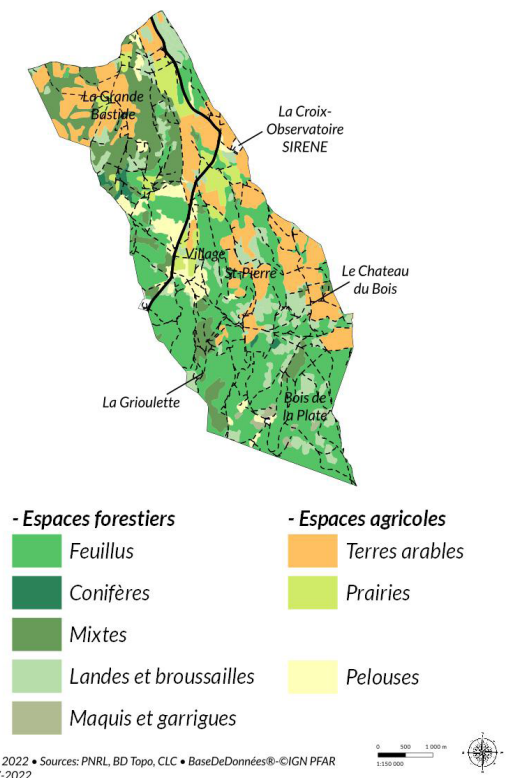
Elle contribue pourtant, de manière majeure, à l'équilibre économique, environnemental et social du territoire.

La sylviculture présente un fort potentiel de développement sur le territoire, en termes de bois-énergie et dans la perspective d'une gestion durable de la forêt.

Pour fédérer l'ensemble du territoire Luberon-Lure autour de cette perspective, une charte forestière a été créée et animée par le Parc.

Préserver, accompagner l'agriculture et la sylviculture dans leur développement durable, permet de contribuer au maintien du potentiel productif du territoire, de veiller à son autonomie alimentaire, énergétique et garantir la production de biens communs : services environnementaux, paysagers, emploi, alimentation.

– Occupation du sol, donnée 2014



Références et outils

Études et publications

- > Du développement des circuits courts agricoles au Projet Alimentaire Territorial (PAT), PNRL
- > La Charte forestière du territoire du Luberon, PNRL
- > Porter à Connaissance : Gestion de la forêt, PNRL

Données SIG

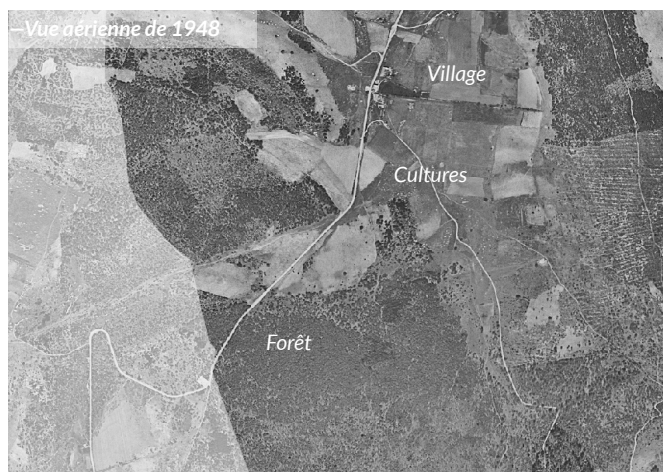
- > Occupation du sol (Corinne LandCover/RPG 2017)
- > Inventaire forestier
- > Gestion forestière
- > Statuts foncier (forêt)

Pourquoi préserver les espaces agricoles et forestiers ?

– L'impact de l'urbanisation sur l'agriculture : la déprise agricole

L'agriculture du territoire fait face à de nombreux enjeux. L'un des plus importants est la sauvegarde du foncier productif afin de permettre aujourd'hui, l'installation de nouveaux agriculteurs, le développement des exploitations existantes et futures, la transformation de l'agriculture et le développement de l'autonomie alimentaire du territoire.

Aujourd'hui, ces perspectives sont remises en cause par le développement non contraint de l'urbanisation sur des terres productives, parfois à forte valeur agronomique (sols, irrigation, appellations). A Lagarde d'Apt, le développement très restreint de l'urbanisation du village et des hameaux a permis de préserver le potentiel productif de la commune.



L'inscription des zones à urbaniser dans un PLU représente de ce point de vue un impact majeur :

- Elle conduit à l'aménagement et donc à la perte définitive de terres agricoles
- Elle conduit à la spéculation foncière et à l'augmentation des prix du foncier agricole
- Elle conduit à l'enfrichement des terres lié à la spéculation foncière

Elle doit donc faire l'objet d'une grande attention.

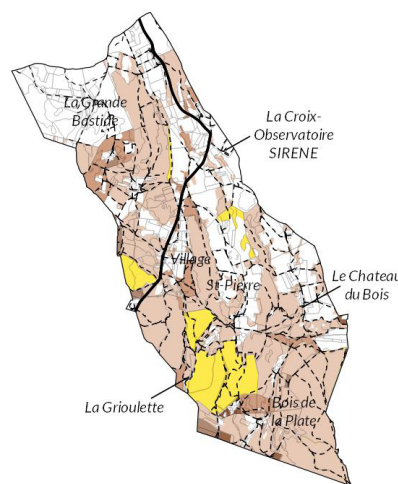
– L'impact de l'urbanisation sur la forêt: perte de ressource et exposition au risque

Plus de 50 % du territoire communal est occupé par la forêt à Lagarde d'Apt. Les parcelles forestières sont à la fois privées et publiques. La commune possède environ 300 ha de forêt publique.

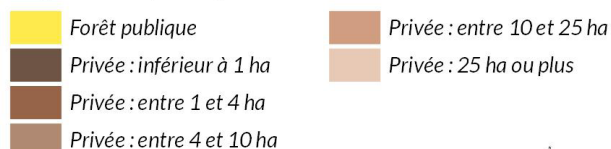
Au delà de 25 ha de forêt privée, un plan simple de gestion est obligatoire, comme dans la majorité des cas à Lagarde d'Apt.

L'urbanisation progressive des espaces forestiers conduit à 3 impacts principaux pour le territoire :

- la perte d'espace naturel et d'une ressource économique importante ;
- l'augmentation de l'exposition des habitants au risque incendies ;
- l'augmentation des investissements publics pour des infrastructures (routes, réseaux d'eau, électricité) et équipements de lutte contre l'incendie (bornes, citernes...).



- Répartition du foncier forestier



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • Base De Données © IGN PFAR 2007-2022



Le Parc vous accompagne

- > Charte forestière de territoire
- > Atlas de la forêt de La Bastidonne (à paraître)
- > AOC Luberon avec objectif de valorisation des anciennes terrasses de culture en altitude
- > Participation à l'élaboration de Plan de Gestion forestier pour le compte des communes



GÉRER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE NATUREL

Les milieux naturels	22
Les espèces à valeur patrimoniale	24
La biodiversité du quotidien	26
Le patrimoine géologique	28

ENJEUX

1. Préserver les zones humides et les protéger

Lagarde compte 3 zones humides : deux mares et les prairies humides du site des «Près». Ces milieux hébergent des espèces spécifiques et sensibles d'une rareté inégalée sur le territoire du Parc. Au-delà de leur rôle d'habitat de vie important, elles jouent un rôle fondamental de régulation du cycle de l'eau. Dans le contexte actuel de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, l'urgence de leur préservation est au cœur des enjeux. Le PLU peut y contribuer par un règlement et un zonage adapté.

.....



2. Préserver et restaurer le site des «Près»

La prairie humide « des Près » est identifiée comme une zone humide à fort enjeu. Du fait de son état partiellement dégradé et des menaces qui pèsent sur elle, la stratégie de gestion doit être axée sur une préservation, voir localement une restauration. Ce site accueille une flore extrêmement originale à l'échelle de la région méditerranéenne, composée d'espèces végétales uniques ou très rares dans le département. Sa préservation et sa restauration sont l'un des enjeux de préservation du patrimoine naturel principal de la commune de Lagarde d'Apt.

.....



3. Favoriser la diversité forestière et son vieillissement

Occupant la majorité du territoire communal, la forêt connaît de multiples visages en fonction des conditions de sol, de l'exposition et de son exploitation passée. Favoriser la diversité des essences et mailler l'espace de zones hors production sylvicole permet le développement d'une riche biodiversité forestière. C'est aussi un facteur de régénération des sols et de lutte contre le changement climatique. La forêt à Lagarde est dominée par la hêtraie, forêt rare en région méditerranéenne. Sa conservation et son vieillissement revêtent un caractère particulièrement important dans le contexte de changement climatique qui accroît sa vulnérabilité.

.....



4. Maintenir une agriculture diversifiée

A Lagarde d'Apt, l'agriculture a conservé un caractère relativement traditionnel et non irrigué, dit de « montagne sèche ». Le parcellaire a globalement conservé une structure complexe où les supports de biodiversité sont nombreux (haies, petit bâti rural...). Souvent, les pratiques peu intensives ont aussi permis le maintien d'une flore et d'une faune de la campagne, devenue très vulnérable aujourd'hui. Il est très important de veiller au maintien de cette agriculture sèche, locale, vivrière et diversifiée face à un développement de la monoculture (plantes à parfum notamment).

.....



5.5. Envisager l'urbanisme rural comme support de biodiversité

Le village, les hameaux et le bâti isolé, dans la mesure où leur développement ne se fait pas au détriment des milieux naturels et agricoles adjacents, peuvent jouer un rôle dans le maintien d'une biodiversité particulière, liée à l'homme. Le maintien et le développement du végétal dans l'espace urbain, de formes traditionnelles dans le bâti favorisent cette biodiversité. Les bordures du réseau routier et des chemins ruraux constituent également de précieux interfaces (haies, fossés, murets...) à préserver également.

.....



Objectifs de la Charte

à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

A.1.3 - Veiller aux incidences sur la biodiversité des orientations et des choix en matière d'aménagement du territoire

A.1.7 - Veiller à l'évolution des secteurs de Valeur Biologique Majeure

A.1.8 - Renforcer la protection des Milieux exceptionnels

A.1.10 - Contribuer à la mise en place du réseau Natura 2000

Cf: page 12, 14, 16, 20 du Guide technique
«Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



LES MILIEUX NATURELS

– Les zonages environnementaux

Connaissance des espaces naturels: L'ensemble de la commune, est identifié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ce zonage est à caractère informatif.

Protection de la biodiversité et des paysages: Hormis le bois de la Plate, les secteurs habités de la commune et leurs abords, l'ensemble de la commune de Lagarde est identifiée comme un secteur de Valeur Biologique Majeur (VBM) qui comprend des Milieux exceptionnels (ME) de la Charte du Parc du Luberon. Ces zonages visent à reconnaître la très grande valeur environnementale des milieux naturels de la commune.

Réserve biologique intégrale

Créée en 2018, elle s'étend sur 124,15 ha de forêt communale, essentiellement constituée d'une hêtraie méridionale. Son objectif principal est la libre évolution de la forêt, sans aucune exploitation, à des fins de préservation de la diversité biologique et de développement des connaissances scientifiques. Un plan de gestion assure cette préservation, de même qu'une réglementation concernant les activités humaines.

Parcelles compensatoires issues de l'aménagement de la centrale photovoltaïque.

Suite à la dérogation à la destruction d'espèces protégées obtenue dans le cadre de l'aménagement de la centrale photovoltaïque (2017), un certain nombre de parcelles, essentiellement agricoles, sont soumises à la mise en œuvre d'un plan de gestion en faveur des espèces en question. Cette gestion écologique doit s'appliquer pendant toute la durée d'exploitation du parc photovoltaïque, y compris en cas de prolongation, soit a minima 20 ans. Les parcelles concernées forment un ensemble discontinu de 162,64 ha.

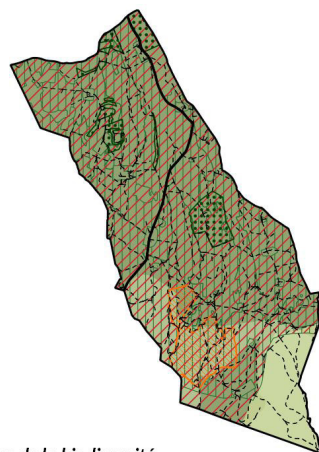
– Les milieux naturels

1. Les milieux humides

En contexte géologique karstique et en situation de sommet, Lagarde d'Apt ne possède aucun cours d'eau significatif. Les milieux humides tels que les prairies humides et bassins sont représentés sur la commune uniquement par le site « des Prés » qui se déploient sur :

- des prairies humides de fauche et/ou pâturées, avec la présence de quelques trous d'eau accueillant une végétation aquatique.
- des mares, d'origine artificielle, mais qui avec le temps, ont contribué à l'installation et au développement d'une flore et d'une faune spécifique des milieux humides et aquatiques.

Dans ce contexte géologique et climatique très particulier (isolat montagnard dans un contexte méditerranéen), ce site d'environ 3.5 ha présente une valeur hydrologique et environnementale



- Protection de la biodiversité

- RBI
- VBM
- ME
- ZNS
- Zones compensatoires de la centrale photovoltaïque

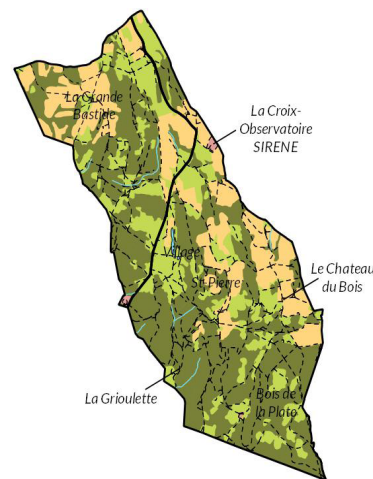
- Connaissance de la biodiversité

- ZNIEFF - Type II
- ZNIEFF - Type I

Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo, ONF • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR



– Répartition des milieux naturels sur la commune



- Forestiers
- Ouverts et semi-ouverts
- Humides
- Agricole
- Urbains, péri-urbains

Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2022



Références et outils

Études et publications

- > Les Secteurs de Valeur Biologique Majeur, fiches du PNRL

Données SIG

- > Arrêté préfectoraux de protection de biotope
- > ZNIEFF
- > Secteurs Valeur Biologique Majeurs
- > Milieux Exceptionnels
- > Zones de Nature et de Silence
- > Sites & Gestion Natura 2000
- > Atlas des zones humides

très forte. S'apparentant à une tourbière alcaline montagnarde, elle accueille une flore extrêmement originale à l'échelle de la région méditerranéenne, composée d'espèces végétales uniques ou très rares dans le département. Ces espèces floristiques et faunistiques sont spécialisées et sensibles à la quantité et la qualité des eaux de surface et du sol.

Ces zones humides ont hélas fait l'objet de dégradations dans un passé récent (implantation de vergers de cerisiers). Il semble très important et urgent de mieux les préserver à l'avenir de tout autre aménagement.

2. Les milieux forestiers

A Lagarde d'Apt, la forêt est majoritairement une forêt montagnarde où domine le hêtre. Ce sont des hêtraies rares, fortement isolées, que l'on peut considérer comme des îles de forêt tempérée au sein de la nature méditerranéenne. Dans ces hêtraies se déploient une flore et une faune très spécifiques, rares ou uniques localement. La forêt de hêtres est par ailleurs fortement créatrice d'un sol forestier profond, lui-même vecteur de biodiversité.

La préservation et le vieillissement de la hêtraie, dans son intégrité (surtout pas de coupe rase), que ce soit en forêt publique ou privée sont primordiaux, a fortiori dans le contexte de changement climatique qui en fait une forêt en sursis.

D'autres types de boisements existent sur la commune : pinède, chenaie pubescente (Bois de la Plate).... De nombreuses autres essences apportent une diversité supplémentaire à cette forêt, par exemple le houx dans la hêtraie, des érables et tilleuls, des sorbiers, des trembles, etc.

3. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Les milieux dits ouverts et semi-ouverts s'étendent généralement sur des sols superficiels et rocailloux relativement impropres à la mise en culture ou d'anciennes parcelles cultivées laissées à l'abandon. Ces milieux sont encore bien présents à Lagarde, sous la forme de pelouses sèches montagnardes, de friches sèches post-culturelles, mais aussi de garrigues piquetées d'arbustes (Genêts, Génévriers, Aubépines, etc.), émaillées de tas de pierres. Parfois, au contraire, les pelouses s'apparentent à des prairies plus denses et vertes, par exemple dans les dolines ou dans le creux des vallons. Ces milieux aussi sont remarquables à Lagarde. La conjonction de l'altitude et de systèmes pastoraux préservés jusqu'à aujourd'hui, expliquent la présence d'une très forte biodiversité dans ces espaces, qui a très fortement régressé au fil des décennies passées dans l'ensemble de la région, au point qu'on peut la qualifier de « relictuelle ». Les milieux ouverts de Lagarde, peuvent être considérés comme des espaces refuges pour de nombreuses espèces rares et vulnérables.

4. Les milieux agricoles

Dans l'ensemble, le paysage agro-pastoral de Lagarde, avec sa mosaïque de cultures et de milieux ouverts, constitue un réservoir de biodiversité fonctionnel et remarquable, pour de nombreux cortèges d'espèces : oiseaux, flore, invertébrés notamment. De nombreuses espèces au bord de l'extinction dans le Vaucluse se trouvent encore dans les milieux agricoles de Lagarde d'Apt.

5. Les milieux urbains et péri-urbains

Très peu représentés dans la commune, ils prennent la forme d'un bâti dispersé : maisons isolées et fermes et des voiries et anciens sites militaires. L'habitat traditionnel, et tout particulièrement à vocation agricole, peut contribuer à la biodiversité de l'espace rural, en apportant par exemple des gîtes pour les oiseaux ou les chauves-souris.



Milieu humide : le site «des Prés»



Milieu forestier : hêtraie à houx dans la réserve biologique intégrale



Milieu ouvert : prairie dense au creux d'une doline



Milieu agricole : mosaïque de milieux cultivés et pastoraux

Le Parc vous accompagne

> Suivis, inventaires

> Inventaires participatifs

> Élaboration de Plan de Gestion des zones humides pour le compte des communes

> Aide à la plantation de vergers

A.1.1 - Développer la connaissance scientifique

A.1.2 - Favoriser l'appropriation collective des enjeux de biodiversité

A.1.9 - S'impliquer dans la protection des espèces animales et végétales particulièrement menacées

Cf : **page 10, 18** du **Guide technique** « Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme »



LES ESPÈCES À VALEUR PATRIMONIALE

— Connaissance de la biodiversité

La consultation des principales bases de données régionales (Silene, Géonature et Faune-Paca) a permis de réaliser un état des lieux de la connaissance sur le territoire communal.

Ainsi, ce sont à ce jour **678 espèces végétales** et **726 espèces animales** qui ont été mentionnées. La connaissance des espèces peut être qualifiée de bonne pour certains groupes comme pour la flore ou les oiseaux, moyenne, voire lacunaire pour d'autres, comme les invertébrés, mais ceci reste assez habituel à l'échelle d'une commune.

L'abondance des espèces protégées ou présentant un enjeu de conservation du territoire du Lagarde-d'Apt caractérise **un espace préservé, offrant une diversité de milieux naturels en bon état de conservation**. En témoigne notamment la qualité de l'espace rural : mosaïque de cultures, milieux ouverts et semi-ouverts accueillant encore aujourd'hui de nombreuses espèces vulnérables et en déclin à des échelles plus larges.

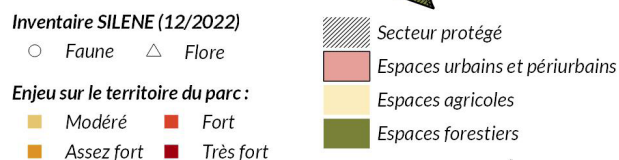
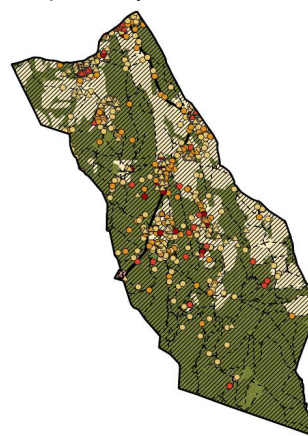
Cette **chance de disposer encore d'une riche biodiversité est aussi une responsabilité pour la commune**, qui doit donc veiller à la préservation de la qualité et de la diversité des milieux. La non artificialisation des sols, l'appui à une agriculture locale de qualité, la limitation des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, un entretien tardif de la végétation etc. permettront déjà de préserver la majeure partie de cette biodiversité, y compris patrimoniale.

— Espèces à valeur patrimoniale et leurs habitats

1. Espèces liées à l'espace rural préservé: L'espace rural est à considérer comme un vaste milieu ouvert à semi-ouvert totalement aménagé par l'homme. Il comprend, au sens large, les cultures et tous les éléments qui structurent traditionnellement cet espace : haies, murets, cabanons, corps de fermes, talus, chemins, fossés, vieux arbres isolés, friches, etc. On y trouve à Lagarde des **espèces messicoles (30 espèces, 1/3 des espèces françaises)**, associées assez étroitement au cycle annuel des cultures extensives de céréales (et de fourrage en rotation). **Le parcellaire de Lagarde peut être considéré comme l'un des plus riches de la région, si ce n'est de France.** Le maintien de cette richesse passe par la conservation de pratiques agricoles extensives, notamment la production de céréales d'hiver. Le développement de la lavandiculture (intensive) peut être très néfaste pour la flore messicole.

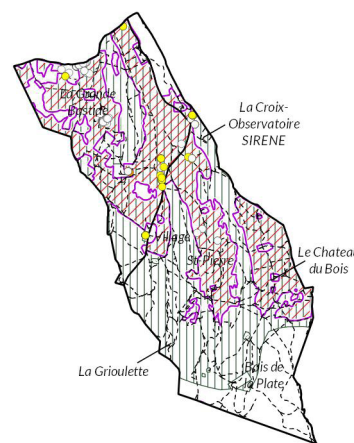
De nombreuses espèces, devenues patrimoniales, affectionnent ce paysage pour les gîtes et les ressources qu'elles y trouvent, à condition que ces ressources soient disponibles et non toxiques. C'est par exemple le cas des **oiseaux granivores et insectivores** comme la **Pie-grièche méridionale, le Bruant ortolan ou le Petit**

— Connaissance des espèces à enjeux



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2022

— Zones messicoles sur la commune et milieux remarquables



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2022

Références et outils

Études et publications

> Inventaires faune et flore réalisés par le PNRL

Données SIG

> Données SILENE Flore (2020)

> Données SILENE Faune (2020)

Rhinolophe, à enjeux forts sur la commune. Autre espèce particulièrement remarquable présente sur la commune : le **Busard cendré**, rapace nicheur en danger critique d'extinction dans la région (Liste rouge régionale).

La commune peut agir de différentes manières pour préserver cette forte patrimonialité, que ce soit via le protection du foncier dans le PLU, la facilitation de l'accès à la terre, le porter à connaissance de ce patrimoine auprès de la population etc.

2. Espèces liées aux zones humides : Il existe une flore extrêmement originale sur la commune, comprenant de nombreuses espèces rares, voire uniques à l'échelle du Vaucluse : **Souchet comprimé** - *Blasmus compressus* (unique station connue du Vaucluse), **Laïche patte-de-lièvre** - *Carex leporina* (l'une des deux stations du département), **Vulpin bulbeux** (graminée rare), le **Carvi** - *Carum carvi*, ombellifère dont c'est l'unique station départementale avérée, le **Séséli à feuilles de Carvi** - *Seseli annuum subsp. carvifolium* (deux stations dans le Vaucluse. Il faut aussi noter la présence de l'**Ophioglosse** - *Ophioglossum vulgatum*, assez rare petite fougère protégée régionalement et en régression

La faune a été moins inventoriée dans ces prairies humides. On observe néanmoins la présence de nombreuses espèces d'odonates (libellules et demoiselles), de quelques criquets rares régionalement comme le **Criquet verte-échine** - *Chorthippus dorsatus* et le **Criquet marginé** - *Chorthippus albomarginatus*, ce dernier présentant un statut défavorable (quasi-menacé) sur la liste rouge régionale. La conduite d'inventaires complémentaires révélerait certainement la présence d'autres espèces rares dans ce contexte écologique si particulier.

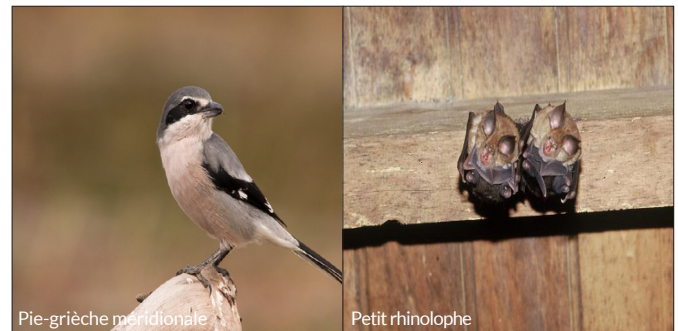
3. Espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts : Lagarde compte aussi dans ces milieux de nombreuses espèces patrimoniales notamment du fait de son altitude : la **Gentiane croïsette** - *Gentiana cruciata* qui a à Lagarde son unique station vauclusienne, et qui est la plante hôte du papillon protégé **Azuré de la Croïsette-Maculinea alcon**; la **Miramelle du Ventoux** - *Podisma amedeagnat*, criquet alticole endémique des Alpes du sud, ou encore du **papillon Apollon** - *Parnassius apollo*. La commune joue ainsi un rôle de refuge pour de nombreuses espèces très rares ou disparues ailleurs : le coléoptère *Chrysolina platypoda*, la punaise *Anthemina lunulata*, les papillons **Azuré du baguenaudier** - *Glaucopsyche iolas*, **Alexanor** - *Papilio alexanor* et **Hermite** - *Chazara briseis*, ce dernier toutefois non revu depuis 1982.

4. Espèces liées aux milieux forestiers : La biodiversité forestière et montagnarde de Lagarde a été explorée par de nombreux écologues. De nombreux invertébrés ont été inventoriés telle que la rare **Rosalie des Alpes** - *Rosalia alpina*. Le sous-bois montagnard est favorable à certaines espèces très rares en Provence, comme l'**Ail des ours** - *Allium ursinum*, l'**Aconit anthora** - *Aconitum anthora* ou l'**Ornithogale des Pyrénées** - *Loncomelos pyrenaicus*. Dans certains secteurs aux sols plus acides, se développe une flore unique en Vaucluse (1 observation) : **Genêt ailé** - *Genista sagittalis*. Le **Mélampyre des forêts** - *Melampyrum sylvaticum* n'a quant-à-lui plus été observé depuis 1969. Parmi la faune vertébrée, la **Barbastelle** - *Barbastella barbastellus*, une chauve-souris forestière rare et menacée a été fréquemment observée à Lagarde.

– Espèces des zones humides



– Espèces de l'espace rural préservé



– Espèces des milieux ouverts et semi-ouverts



– Espèces des milieux forestiers



Objectifs de la Charte

à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

A.1.3 - Veiller aux incidences sur la biodiversité des orientations et des choix en matière d'aménagement du territoire

A.3.1 - Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages

B.1.4 - Anticiper et réduire l'impact des aménagements

Cf: page 12, 30, 40 du **Guide technique** «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



LA BIODIVERSITÉ DU QUOTIDIEN

– Qu'est ce que la biodiversité du quotidien?

La biodiversité du quotidien concerne les espaces naturels et les espèces se trouvant en limite, aux abords, en continuité des zones urbanisées, ne faisant pas l'objet de gestion ou de protection particulière.

Ces espaces sont parfois des reliques de milieux agricoles de grande valeur et participent au déplacement, à l'alimentation, des espèces à valeur patrimoniale des grands espaces naturels et agricoles.

L'urbanisation de ces espaces peut porter atteinte au bon fonctionnement et à la sauvegarde de cette biodiversité ordinaire. Le mode d'aménagement et de gestion de ces espaces ont un impact direct sur la biodiversité qu'ils accueillent.

Aussi, il reste très important de limiter l'extension urbaine qui contribue à rompre les circulations des espèces. Il est également important de maintenir ou de favoriser des aménagements qui vont servir de refuges à cette biodiversité du quotidien.

La commune de Lagarde d'Apt étant très peu urbanisée, il est difficile de dégager des secteurs spécifiques devant faire l'objet d'une réflexion sur cette biodiversité du quotidien. On peut citer cependant les espaces de qualité, situés aux abords du village ou les aménagements aux abords des centrales solaires.



– Façade végétalisée, le village



– Sentier de grande randonnée, abords du village



– Abords de la centrale solaire



– Bâtiment abandonné, refuge à chauve-souris?

Références et outils

Études et publications

Données SIG

– Les micro-habitats de la campagne

La campagne cultivée de façon extensive fourmille d'une multitude de petits éléments qui sont aussi des milieux naturels ou habitats pour une riche biodiversité: haies, végétation un peu plus haute entre un champ et la forêt, murets, cabanons, tas de pierre, vieil arbre avec ses cavités et décollements d'écorce, ses boules de gui et son lierre, ornières, talus, dalle rocheuse, etc.

Cette juxtaposition de micro-habitats apporte une diversité paysagère, caractéristique du milieu rural et contribue au maintien d'une biodiversité peu considérée.



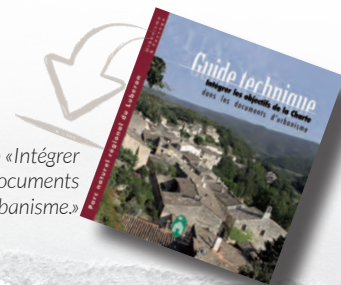
Les arbres remarquables

Les arbres remarquables par leur taille, leur âge, leur localisation, leur essence, leur histoire, etc. représentent un patrimoine paysager mais aussi culturel et scientifique.

La conservation et la mise en valeur de ce patrimoine végétal est nécessaire, à travers la prise en compte dans le PLU sous forme d'espaces boisés classés ou d'éléments paysagers remarquables.

La commune de Lagarde d'Apt compte **4 arbres remarquables inventoriés** par le Parc naturel régional du Luberon. Certains sont situés sur l'espace public, d'autres dans des propriétés privées. 3 sont situés autour des Conches.

Chêne pubescent remarquable, Les Conches



Cf: **page 37 du Guide technique** «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»

A.4.1 - Gérer la réserve naturelle géologique

A.4.2 - Intégrer la composante «patrimoine géologique» dans l'ensemble des missions du Parc

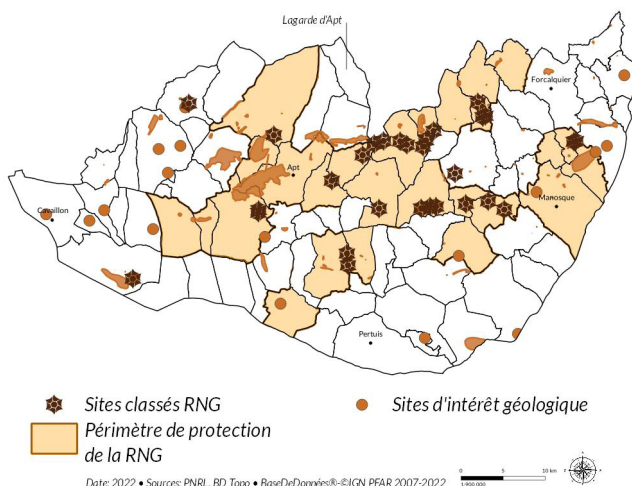
LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

—La Réserve naturelle géologique (RNG) et son périmètre de protection

La réserve naturelle nationale géologique du Luberon⁽¹⁾ protège **28 sites paléontologiques (398 hectares) dans 20 communes** du Parc du Luberon. Son périmètre de protection⁽²⁾ s'étend sur 27 communes (presque 70 000 ha). Au total, la réserve concerne 31 communes.

Sur les sites classés en réserve naturelle, il est interdit de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux substances minérales ou fossiles ou de les emporter hors de la réserve (servitude AC3).

La commune de Lagarde d'Apt n'est pas concernée par un site de la réserve naturelle géologique ni par son périmètre de protection.



—Inventaire national du patrimoine géologique

L'inventaire du patrimoine géologique s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Celle-ci précise en ces termes⁽³⁾ que «l'État (...) assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques».

L'inventaire du patrimoine géologique a pour objectif:

- d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ ;
- de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées ;
- hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale ;
- d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.



Fossile de mâchoire, Murs



Poisson et feuille. Source : Patrick Cabrol

(1) créée par le décret 87-828 du 16 septembre 1987.
(2) créé par arrêté préfectoral interdépartemental n°978 16 du 6 mai 1996.
(3) Code de l'environnement, Art. L. 411-5

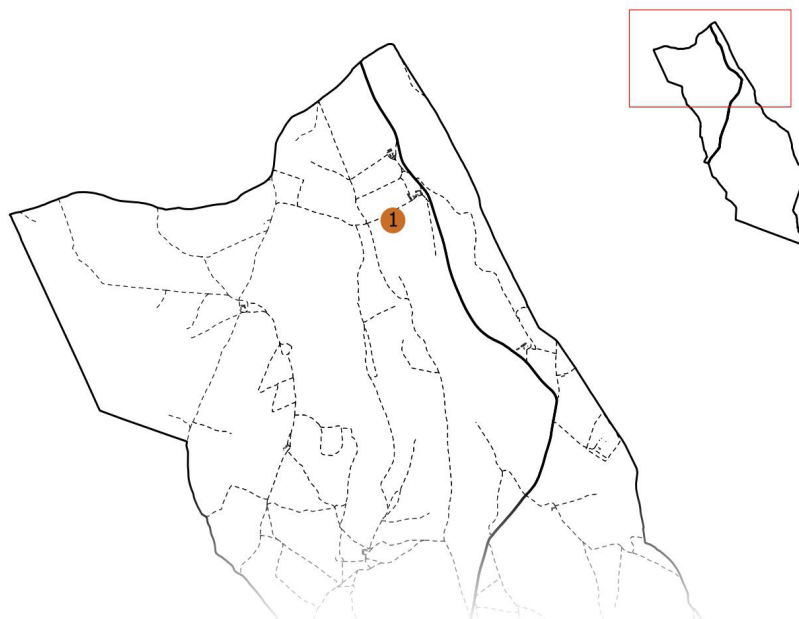
Références et outils

Études et publications

Données SIG

- > Couches géologiques
- > Sites classés et périmètre de la Réserve naturelle géologique
- > Autres sites d'intérêts géologiques
- > Enjeux Réserve naturelle
- > Inventaire national du patrimoine géologique

Sites d'intérêt géologique sur la commune



● Sites d'intérêt géologique

◇ Sites géotouristiques



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées® ©IGN PFAR 2007-2022

—La géologie à Lagarde d'Apt

La commune de Lagarde-d'Apt est concernée partiellement par 1 site d'intérêt géologique inscrit à l'inventaire national du patrimoine géologique :

- PAC0621 - Le poljé de Brouville, formes karstiques du plateau d'Albion (2 étoiles, validé au niveau national). Ce site est localisé pour une petite partie sur Lagarde-d'Apt. Le modelé karstique y affecte les calcaires compacts à faciès Urgonien avec le développement de lapiaz, dolines, avens, polje... Les dolines s'alignent souvent suivant ces orientations données par des failles.

LUBERON Géoparc mondial UNESCO

Le Parc naturel régional du Luberon est reconnu par l'UNESCO comme Géoparc mondial pour son patrimoine géologique exceptionnel et ses actions de valorisation des patrimoines naturel et culturel. En partenariat avec les acteurs locaux, il participe également au développement économique du territoire à travers la promotion de géotourisme.

En 2022, il existe 177 géoparcs mondiaux UNESCO dans 46 pays dont 7 en France.

Cette désignation n'implique rien sur le plan réglementaire mais représente un atout pour le développement et la promotion touristiques de la commune autour des patrimoines de la Terre.



unesco

Géoparc mondial

Le Parc vous accompagne

- > Animation du Géoparc et de la Réserve
- > Actions de conservation des sites géologiques et approfondissement la connaissance et la recherche du patrimoine géologique sur le territoire.
- > Sensibilisation du public au patrimoine géologique, visite de site, publications
- > Intégration des sites géologiques dans les démarches d'urbanisme



ÉQUILIBRER DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Activités économiques, touristiques et sportives	32
Économies d'énergie	34
Eau et nature en ville	36
Qualité et cadre de vie	38

ENJEUX

1. Maintenir et accompagner l'activité économique de la commune

Lagarde d'Apt dispose d'une économie essentiellement agricole. Cependant d'autres activités constituent une source de revenus pour la commune. L'enjeu est de favoriser le maintien de ces activités économiques et de leur permettre d'évoluer dans le respect des milieux et des paysages du village.

.....

2. Gérer et économiser l'eau

La gestion de l'eau suppose d'abord une bonne connaissance de la quantité et la qualité de la ressource par rapport aux besoins actuels et de l'état des cours d'eau et zones humides sur la commune. Il s'agit ensuite de protéger cette ressource et ces milieux afin d'envisager le développement de l'urbanisation dans leur respect. Avec le réchauffement climatique, la gestion de l'eau devient une préoccupation majeure et nécessite de favoriser un aménagement économe en eau et des comportements vertueux.

.....

3. Préserver et développer le patrimoine sentier

Lagarde d'Apt dispose de différents itinéraires de petite et grande randonnée qui font partie intégrante du patrimoine sentier de la commune. Équipements structurants du déplacement piéton, ils témoignent d'activités ou d'usages passés. Ils permettent la découverte du patrimoine local du village, aussi bien par les habitants que par les visiteurs, et parfois ils facilitent grandement le déplacement des habitants d'un point à l'autre de la commune. Grâce au PLU, il est possible d'identifier et de protéger ce patrimoine.

.....

4. Garantir la qualité du cadre de vie des espaces du quotidien

La qualité des espaces de vie du quotidien réside dans les détails : l'attention au bruit, l'emplacement et la couleur des réseaux aériens, la pollution lumineuse la nuit, les panneaux signalétiques ou encore les conteneurs à poubelle, l'affichage ou le revêtement des espaces publics.

Le PLU peut avoir un impact sur ces éléments, notamment le bruit et la pollution lumineuse.

.....



Objectifs de la Charte

à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

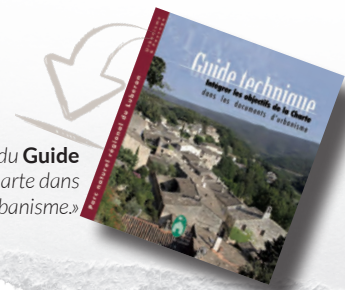
B.2.7 - Favoriser le maintien et le développement des activités de services, de l'artisanat, et de commerces dans les villages

B.2.12 - Améliorer et sécuriser les déplacements

C.2 - Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable

C.3 - Améliorer les performances environnementales et l'attractivité des parcs d'activité et des entreprises

Cf: page 56, 70 à 74, 76, 78, 80 du Guide technique «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET SPORTIVES

– Les activités économiques et infrastructures associées

L'agriculture est l'activité économique la plus importante de la commune.

Outre cette activité majeure, quelques secteurs sont importants pour l'économie communale :

- le Bistrot de Lagarde et la ferme-auberge des Esfourniaux
- l'observatoire SIRENE
- les distilleries
- les centrales solaires.

PLU

Le PLU devra s'attacher à définir les règles permettant le maintien de ces activités et leur potentielle évolution. Il est conseillé de recenser ces activités, parfois disséminées sur la commune afin d'adapter les solutions au cas par cas. Dans certains cas, les secteurs de taille et de capacité limitée (STECAL) peuvent être des solutions adaptées à ces secteurs disséminés sur le territoire communal.



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées® • ©IGN PFAR 2007-2022



Le Bistrot de Lagarde



Le château du Bois, distillerie



L'Observatoire SIRENE

Références et outils

Études et publications

- > Guide pratique pour la création de nouveaux parcs d'activités ou pour l'amélioration des zones industrielles ou artisanales existantes, CD84 et ARB
- > Site internet : Sud foncier ÉCO, Région Sud

Données SIG

- > Infrastructure : axe routier
- > Mobilité : piste cyclable
- > Sites touristiques
- > PDIPR
- > PR Local
- > ESI

— Soigner les entrées et les abords du village

L'entrée et les abords du village constituent la première image que renvoie la commune aux habitants qui les fréquentent tous les jours, mais aussi aux visiteurs occasionnels.

Aujourd'hui les abords des secteurs les plus empruntés pourraient être améliorés afin de valoriser les éléments qui font la richesse et l'originalité de la commune: le col, le Bistrot, le village et le bois de Saint-Pierre, les paysages forestiers et agricoles, le GR qui passe sous le village, la route de Lagarde à Saint-Christol qui donne à voir les fermes et les distilleries...

Les abords des bâtiments d'activités ou agricoles, nécessaires à la vie économique de la commune pourraient parfois être accompagnés de plantations, afin de masquer visuellement les éléments les moins qualitatifs tout en les intégrant dans les paysage de la commune.

De plus, les conteneurs et autres dispositifs techniques pourraient faire l'objet d'une réflexion afin de masquer leur présence dans le paysage, d'autant plus en entrée de village.

L'enjeu est donc principalement dans le traitement de certains espaces publics (plantations, conteneurs, parkings perméables, etc.) ou leurs abords directs.



Conteneurs poubelle, parking d'entrée de village



Gravats de chantier, sentier du GR sous le village

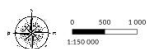
— Les activités de pleine nature et les sentiers

Lagarde d'Apt dispose de 2 types de sentiers:

- Le circuit de grande randonnée du Mur de la Peste (GR);
- Plusieurs tronçons de circuit de petite randonnée (PR).

Ces différents itinéraires font partie intégrante du patrimoine sentier de la commune. Équipements structurants du déplacement piéton, ils témoignent d'activités ou d'usages passés. Ils permettent la découverte du patrimoine local du village, aussi bien par les habitants que par les visiteurs, et parfois ils facilitent grandement le déplacement des habitants d'un point à l'autre de la commune.

La commune peut avoir un rôle à jouer dans la bonne sauvegarde de ce patrimoine sentier grâce à son action combinée à celle de la communauté de communes, du Parc, du Département et des représentants des fédérations délégataires (FRRP, FFTE, FFC). Identifier et inscrire l'ensemble de ces chemins dans le PLU peut être une manière de les rendre visibles et lisibles, et de les protéger. Le PLU peut également distinguer les cheminements supplémentaires (PR local) pour compléter le réseau actuel afin de le bonifier, notamment par des tronçons de chemins privés dont l'usage public est souvent confirmé sans pour autant être garanti.



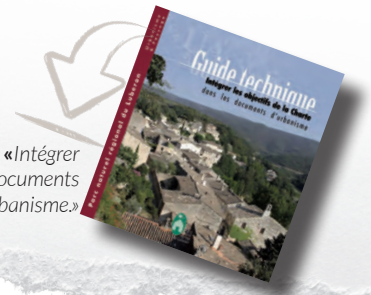
Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées® ©IGN PFAR 2007-2022

Le Parc vous accompagne

- > Requalification des zones d'activités et aide au développement durable des activités économiques et touristiques.
- > Aide à la réalisation de plans d'aménagement de zones d'activités et d'entrées de ville
- > Accompagnement à la labellisation ÉcoParc
- > Marque Parc

B.2.11- Conforter les pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables

Cf: **page 28, 62** du **Guide technique** «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

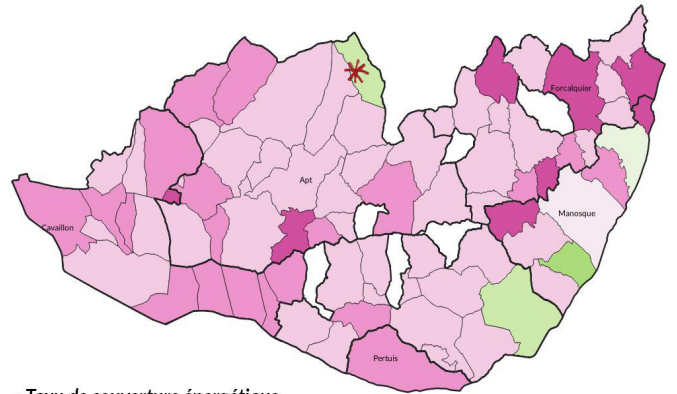
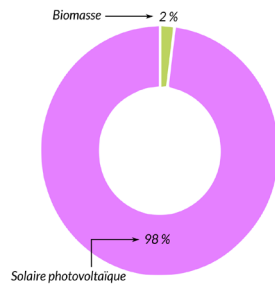
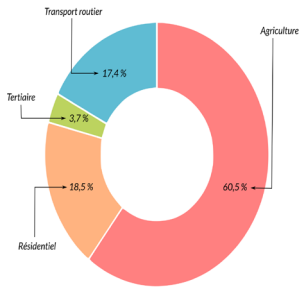
– Consommation et production d'énergie de la commune

La consommation annuelle d'électricité a atteint en 2020, 2424 Mwh avec une prépondérance pour l'agriculture (61%), le résidentiel et le transport routier représentant respectivement 18% et 17% de cette consommation totale.

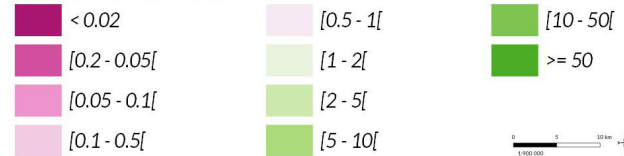
En 2022, Lagarde d'Apt notamment plusieurs centrales photovoltaïques au sol qui représentent une production annuelle de 10 2000 Mwh, soit une production largement excédentaire aux besoins de la commune, ce qui est plutôt rare à l'échelle du Parc du Luberon.

– Consommation finale par secteur.

– Filière de production.



- Taux de couverture énergétique



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2022

– Potentiel de développement du bois-énergie et bois d'œuvre

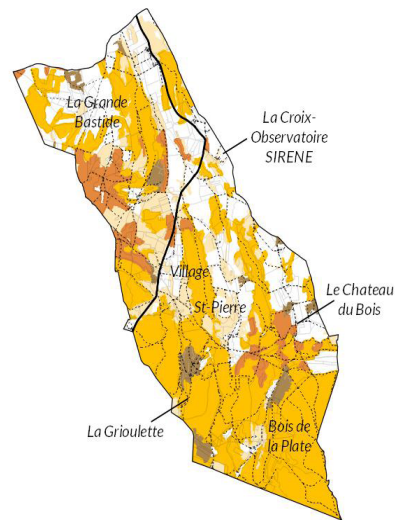
Le bois constitue une source à la fois d'économies d'énergie et de production énergétique pour la commune.

S'il est approvisionné de manière locale, le bois permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la combustion des produits de chauffe pétroliers. Il permet de stocker du gaz carbonique (CO₂) s'il est utilisé en bois d'œuvre pour la construction. Il permet de stocker le CO₂ grâce à la pousse de jeunes forêts.

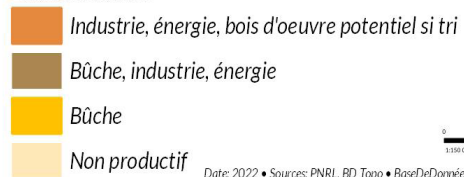
L'enjeu est donc de relocaliser la consommation de la production forestière pour permettre l'utilisation de cette ressource renouvelable dans la construction et le chauffage (avec des installations performantes, non polluantes).

En 2022, la commune de Lagarde d'Apt compte plusieurs sites de production d'énergie biomasse : chaufferie bois de La Ferre qui alimente 3 logements communaux et chaudière à granulés qui alimente la mairie et son logement communal. A ce titre, la commune est particulièrement engagée sur le bois-énergie.

A l'avenir, la charte forestière élaborée par le Parc du Luberon permet de connaître les potentialités de développement du bois d'œuvre et du bois énergie pour les secteurs forestiers de la commune (voir carte ci-contre). Ces potentialités sont à nuancer au regard de la protection des espaces.



- Récolte de bois



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2022

Références et outils

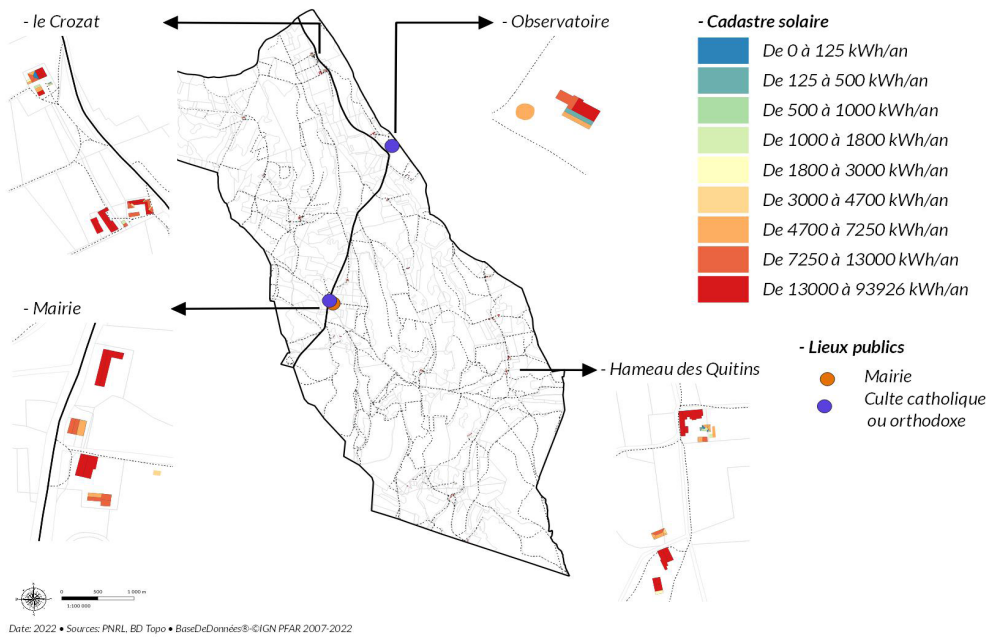
Études et publications

- > Doctrine photovoltaïque, PNRL
- > Urbanisme et Énergie: les enjeux Énergie-Climat dans les documents d'urbanisme, CAUE 63

Données SIG

- > Doctrine PV
- > BD Cigale
- > Éclairage public et économie d'énergie
- > Cadastre solaire

– Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique en toiture



Sur la commune de Lagarde d'Apt et selon le cadastre énergétique régional, il existe un potentiel de développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en toiture de bâtiments qu'il est possible d'exploiter.

– La rénovation énergétique des bâtiments

Depuis quelques années le Parc mène des actions et accompagne les communes dans leur projet de développement des énergies renouvelables et dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et des particuliers.

Ce service est nommé la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) et est effectué par les architectes conseils et les animateurs de la plateforme.

– La doctrine photovoltaïque du Parc et les centrales solaires

En 2019, le comité syndical du Parc du Luberon a voté un nouveau positionnement concernant les projets photovoltaïque et accompagne les communes dans leur projet de développement de centrales solaires. Les principes fondamentaux pour les centrales solaires sont:

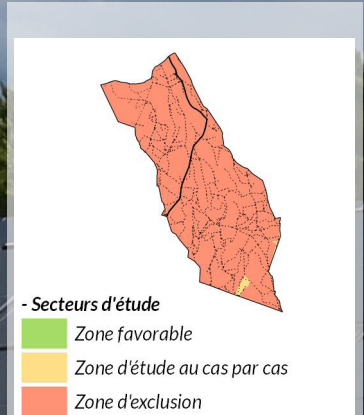
1. Une nécessité première d'économie d'énergie
2. Une intention de viser d'abord les espaces artificialisés
3. Une protection stricte des espaces identifiés à forte valeur environnementale, paysagère, agricole et sylvicole
4. Une ouverture possible sur des secteurs boisés, de faible sensibilité écologique, agricole, sylvicole et à faible impact paysager



Installation solaire en toiture, Le village

Coupe de bois, Bois de Saint-Pierre

Préconisation pour les centrales solaires



Une analyse approfondie et une étude d'impact permet de savoir si le secteur se trouve :

En zone favorable: projet compatible

Secteur artificialisé : friches industrielles ou militaires, anciennes carrières n'ayant pas fait l'objet d'un réaménagement naturel ou agricole, sites pollués, décharges réhabilitées, espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales, autres opportunités foncière non valorisables par l'activité agricole ou sylvicole.

En zone d'exclusion: projet incompatible

Secteur à fort enjeu du point de vue de la Charte du Parc et/ou dans une zone à forte valeur environnementale, agricole, sylvicole ou paysagère.

En zone d'analyse au cas par cas

Hors zone d'exclusion ou favorable, le projet nécessite une étude des enjeux présents sur le site.

Le Parc vous accompagne

- > Programme SEDEL: équipe technique spécialisée dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public (environ 6,42€/commune économisés).
- > Depuis 2010, accompagnement à la construction de bâtiment basse consommation (avec valorisation des matériaux naturels et locaux).
 - > 2015 : Dispositif de financement CEE - Certificat d'Économie d'Énergie.
 - > 2017: Plateforme de rénovation énergétique des bâtiments.

- A.2.3** - Protéger et gérer de façon cohérente l'eau et les rivières
- B.2.2** - Améliorer le traitement du végétal dans les villes et les villages
- B.2.8** - Améliorer la qualité de l'eau
- B.2.9** - Améliorer la qualité de l'assainissement

Cf: page 26, 50, 58 du **Guide technique** «Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.»



EAU ET NATURE DANS LES VILLES & VILLAGES

– L'eau, à Lagarde d'Apt

A Lagarde d'Apt, le réseau hydrographique est peu dense, constitué de petits ruisseaux temporaires qui s'écoulent au gré du relief vers les combes et vallons périphériques, atteignant le Calavon en période de fortes pluies. Les ressources locales en eau sont rares ou difficiles d'accès. En contexte karstique, l'eau s'infiltrate rapidement dans les réseaux souterrains profonds, provoquant des assècs récurrents dans les ravins. Les avens et dolines fréquents sur la commune témoignent de ce contexte. Cependant quelques nappes perchées peuvent exister et créer des zones humides remarquables tel que la zone humide « des Prés » qui assure en plus de son rôle écologique, l'alimentation des sources et des cours d'eau ou encore un rôle épuratoire pour la qualité des eaux. Sur ce même secteur des bassins ont été aménagés pour recevoir et stocker les eaux de ruissellement et des sources de coteau à des fins d'irrigations agricoles. Sans ressource locale suffisante et sécurisée pour l'alimentation en eau potable toutes les habitations de la commune sont alimentées par l'eau de la Durance provenant du réseau Durance-plateau d'Albion.

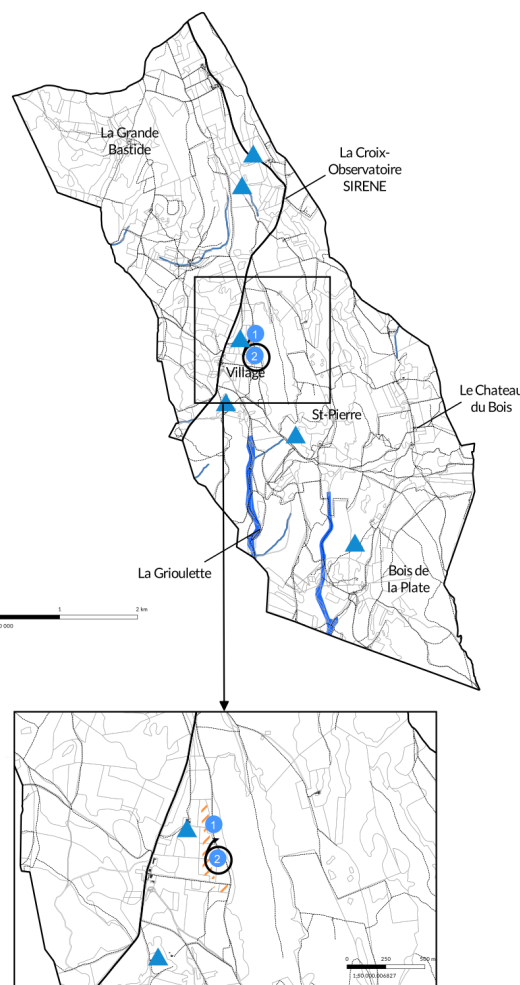
– L'eau dans l'aménagement ?

L'objectif est de mettre l'eau au cœur des projets d'aménagement et de développement en se questionnant sur :

- La disponibilité en quantité et la qualité de la ressource en eau par rapport aux besoins actuels ou futurs ;
- L'identification de tous les éléments liés à l'eau (cours d'eau, zones humides, point de captages, systèmes d'irrigation, etc.) de leurs rôles, intérêts et risques potentiels (zones inondables, écoulements pluviaux, épuration, qualité paysagère, etc.) afin de les préserver et les valoriser.

Dans le document d'urbanisme, les leviers à mobiliser sont :

- proscrire toute nouvelle construction dans les zones inondables et chemins naturels de l'eau, limiter l'imperméabilisation des sols, utiliser l'eau pour réduire les îlots de chaleur, limiter la consommation en eau, etc ;
- valoriser et entretenir les cours d'eau, les zones humides et leurs berges, ainsi que le petit patrimoine et les paysages liés à l'eau pour préserver la richesse écologique et l'attractivité de ces espaces. L'article L151-23 du code de l'environnement peut être utilisé à cette fin.
- identifier les zones de captage, périmètres de protection et secteurs identifiés par des projets de raccordement dans le PLU.



- Connaissances de la ressource, des risques et des milieux hydrographiques sur la commune

- Réseau hydrographique
 - Cours d'eau intermittents
- Captages d'eau potable
 - Source
- Zonage
 - ▨ Zones humides à enjeu
- Patrimoine
 - ① Puits
 - ② Fontaine/Lavoir
- Formation géologique :
 - ▲ Aven

Références et outils

Études et publications

- > Guide du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), PNRL
- > Le végétal et votre maison : guide technique pour planter arbres et arbustes dans le Luberon & planter plantes couvre-sol, PNRL
- > Objectif Zéro pesticide : fiches techniques, PNRL

Données SIG

- > Hydrogéologie
- > Réseau hydrographique
- > Système d'irrigation
- > STEP, AEP

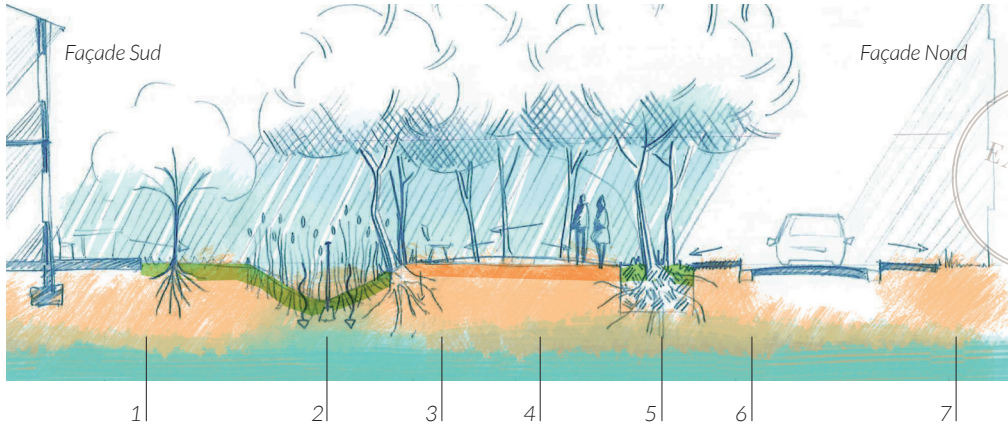
- > Atlas des zones inondables
- > Zones humides

– Nature en ville et dans les villages

La nature en ville ne peut plus être considérée à travers la notion seule d'espaces verts (parcs et jardins, rond-point fleuris, etc.) mais sous toutes ses formes et sur la base de l'ensemble de ses fonctionnalités dans le cadre des grands enjeux environnementaux : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les pollutions de l'air, de l'eau et l'imperméabilisation des sols.

Augmenter la qualité et la quantité de végétation en milieu urbain à travers la plantation d'arbres, d'arbustes, de haies diversifiées, la création d'espaces verts, la mise en place de jardins partagés et le développement de toitures végétalisées est source de services multiples pour les villes et villages. C'est une solution basée sur la nature.

– Aménager un îlot de fraîcheur



- 1- Terrasses en façade sud ombragées par des arbres à feuille caduque.
- 2- Noue végétale pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.
- 3- Alignement d'arbre le long de la noue.
- 4- Espace public, parc ou allée (mail), square... aménagé en mini-forêt urbaine.
- 5- Arbres en alignement de la voirie. Il sépare la voie piétonne de la voie carrossée, voire de la piste cyclable.
- 6- Piste cyclable en bordure de voie.
- 7- Voie carrossée bénéficiant de l'ombrage du bâti.

Source: Plan Paysage Luberon-Lure, BE TEM

– La végétalisation des façades



– Le maintien des grands arbres



– Planter des végétaux dans les espaces publics



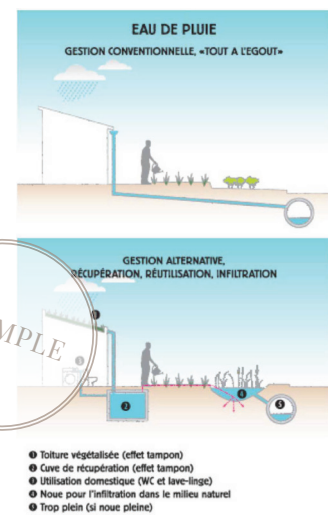
Pour l'aménagement d'espaces végétalisés, il est important de planter des espèces méditerranéennes adaptées et peu gourmandes en eau.

Source: Guide technique «Le végétal et votre maison», pour planter arbres et arbustes en Luberon

– Types de surface perméable à privilégier, pour favoriser l'infiltration des eaux et limiter le ruissellement



Source: Porter à Connaissance -Chamarande - PNR du Gâtinais français



Source: Communauté urbaine de Strasbourg

Le Parc vous accompagne

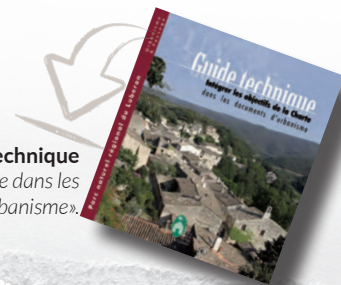
> Formation par le Parc des services techniques pour l'entretien des espaces verts

Objectifs de la Charte

à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

- B.2.3** - Veiller au respect de la Charte signalétique
- B.2.4** - Accélérer la dissimulation des réseaux aériens
- B.2.5** - Participer à l'amélioration de la qualité du ciel nocturne
- B.2.14** - Être plus attentif à la qualité sonore du territoire

Cf: **page 41, 52, 53, 66** du **Guide technique**
«Intégrer les objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme».



QUALITÉ ET CADRE DE VIE

– Qualité sonore

Pour prévenir les nuisances dues au bruit, les communes adhérentes se sont engagées à prendre en compte dans leur document d'urbanisme les nuisances phoniques existantes, notamment à proximité des principaux axes routiers et des voies ferrées. Elles se sont engagées à prévoir les conditions d'accueil des activités bruyantes sur leur territoire afin de minimiser cet impact.

Dans la Zone de Nature et de Silence définie dans le Charte du Parc, les routes nouvelles, les activités de ball-trap, stand de tir, les Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) bruyantes ne doivent pas être autorisées par le document d'urbanisme.

Afin de préserver les habitants des nuisances sonores et limiter l'urbanisation linéaire le long des voies, il est préconisé de ne pas prévoir de nouvelles zones d'habitations le long de voies de circulation bruyantes.



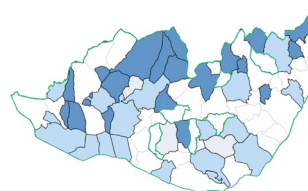
Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®©IGN PFAR 2007-2022

– La qualité du ciel nocturne

Avec un développement mal maîtrisé, souvent inadapté de l'éclairage extérieur public, ou privé, il est souvent difficile de trouver des lieux où l'obscurité est telle qu'elle permette une vision satisfaisante de la voûte céleste. Ce phénomène de sur-éclairage ou d'éclairage mal dirigé entraîne une pollution lumineuse qui est également source de dérèglement des écosystèmes, avec un impact direct sur la faune et la flore et la santé humaine.

Sur le territoire du Parc Naturel du Luberon, 21 communes ont éteint en totalité l'éclairage public la nuit et 17 l'éteignent partiellement. Lagarde d'Apt pratique l'extinction totale de l'éclairage public et est classé «Village étoilé» 4 étoiles. Ceci en fait une commune exemplaire à l'échelle du Parc, renforcé par la présence de l'observatoire SIRENE.

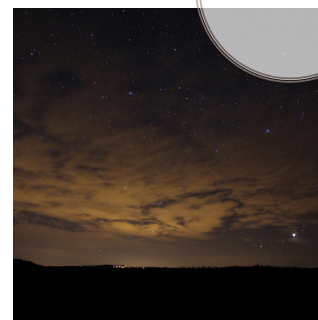
La question de l'éclairage public des espaces urbanisés est à poser dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment pour les nouveaux espaces à urbaniser.



Analyse extinction éclairage publique



Ciel nocturne - Vachères



Ciel nocturne - Vachères

PLU

PLU

Références et outils

Études et publications

- > Charte signalétique «Ensemble, signalons nos activités, respectons nos paysages (révision 2014), PNRL
- > Étude Réseaux aériens et paysages du Parc naturel régional de Luberon, PNRL

Données SIG

- > Extinction éclairage public
- > Observatoire astronomique

– Les réseaux aériens

Le territoire du Parc du Luberon est fortement urbanisé et ce, y compris dans les espaces agricoles et naturels. Cette dispersion de l'habitat entraîne une dispersion des réseaux qui permettent de l'alimenter.

Parmi ces réseaux, l'électricité et le téléphone sont dits aériens car ils sont implantés sur des poteaux, pylônes et antennes et transportés via des câbles.

La densité et la dispersion de ces réseaux génèrent des impacts sur les paysages qui peuvent être importants.

1. Faire disparaître : éviter l'impact



Route de l'étang de la Bonde : existant

2. Assumer : ne pas éviter l'impact mais le minimiser



Le fil suit les lignes du bâti



Réseaux mutualisés d'un seul côté de la route

– La signalétique

La signalétique concerne les enseignes, les préenseignes, les panneaux de signalisation d'information locale et les publicités extérieures.

Le changement de la législation, les nouvelles règles concernant les enseignes, la publicité extérieure, l'application des normes européennes pour le jalonnement des activités locales, la démocratisation des GPS et les applications de navigation changent l'usage des panneaux en bord de route et la signalétique.

Dans cette perspective, le Parc a réalisé une Charte signalétique pour aider les communes à comprendre la réglementation s'appliquant dans un Parc naturel régional et à élaborer leur Règlement Local de Publicité. Elle permet de limiter et réglementer les enseignes et les préenseignes tout en protégeant les paysages et en améliorant le cadre de vie.

La qualité des sites, paysages et villages du Luberon est reconnu y compris au delà de ses frontières. Elle perdure avant tout grâce à la coordination des acteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés dans leurs actions sur les paysages. Elle nécessite une attention renforcée des opérateurs dans l'installation et la gestion des ouvrages.

Pour ce faire, le Parc met à disposition des outils auprès des communes et des opérateurs et s'appuie sur les 3 grands principes d'intégration illustrés ci-dessous :



Enfouissement total des réseaux

3. Compenser : ne pas éviter l'impact et le masquer



Les coffrets sont peints



La goulotte est peinte dans une teinte plus sombre

PLU

Possibilité de réaliser un Règlement Local de Publicité communal ou intercommunal. Ce document est annexé aux documents d'urbanisme

Charte signalétique



Pré-enseignes illégales



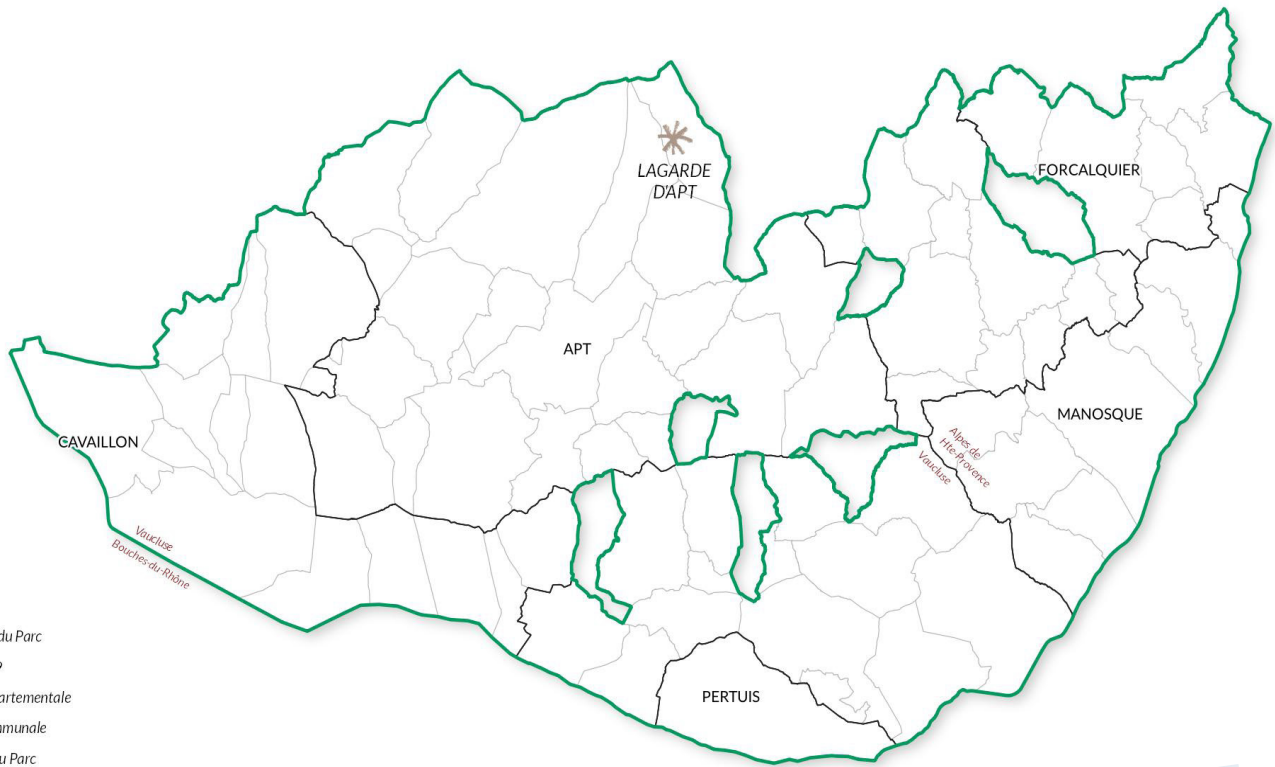
Signalisation d'Information Locale conforme

Le Parc vous accompagne

- > Aide à l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité : groupement de commande, aide technique
- > Assistance lors de l'implantation d'antenne : juridique, visite de site, accompagnement paysage
- > Accompagnement concernant l'implantation des réseaux dans les paysages du Luberon

Le Regard du Parc du Luberon, est un outil de partage des connaissances du Parc sur le territoire permettant d'informer, de sensibiliser et de guider les communes dans la définition de leur projet d'aménagement.

Les informations et recommandations inscrites dans ce document constituent une base de réflexion afin de nourrir le projet de développement de la commune dans les éléments constitutifs des documents d'urbanisme. Elles s'inscrivent en effet dans une démarche qualitative et cohérente tant avec la Charte qu'avec les nouvelles réglementations.



- Périmètre du Parc
- EPCI 2019
- Limite départementale
- Limite communale
- Les villes du Parc



Date: 2022 • Sources: PNRL, BD Topo • BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2022



Téléchargeable sur le site internet : www.parcduluberon.fr

Données consultables : geo.pnrpaca.org



Clara PELTIER, urbaniste
chargée de mission Aménagement durable
04 90 04 41 95 • 06 24 77 39 96
clara.peltier@parcduluberon.fr
Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean Jaurès • BP 122 • 84400 Apt Cedex
Tél. +33 (0)4 90 04 42 00 • www.parcduluberon.fr



Un territoire remarquable et remarqué par l'Unesco



Luberon Géoparc mondial UNESCO

